Jean B^{te} du Breuil

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1629

Né à S^{t} Rambert en Forez (Loire) , le 1611

Mort à Alais (Gard) , le 4 septembre 1699

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
p. de l'Oratoire

Voir :

Adry : T. I. p. 224.

Batterel : T. IV. p. 64-114 notice.
T. I, 396.
T. II, 152, 189, 319, 360, 576.
T. III, 25, 102, 167, 242, 247, 381, 482.
T. IV, 10, 11, 27, 194, 242, 443.

Bicaïs : T. I, 827

Bougerel : I. 423

Supplément au Nécrologe de Port-Royal, au recueil de pièces, p. 4. 15

Sainte Beuve : Port-Royal, 2e édition
T. II, 136.
T. III, 170, 188, 311, 313, 580, 582
T. V. 386, 387.

Abbé A. Lecler : Généalogie de la famille du Breuil en Limousin. Limoges, 1875, in 8 de 88 pages

Rapin : Mémoires. III, 185

Duguet : Lettres : T. V, lettre 17
T. VII " 20, 26
T. VIII " 11, 30, 39, 47, 54
T. IX " 5. 8
T. X " 1

Duguet 3 Lettres au P. Du Breuil, dans Vies édifiantes des Religieuses de Port-Royal. T. I. p. 398 et suiv.

Arnauld : Lettres

Albert Le Roy : Correspondance Quesnel : T. I. p. 43. 54, 58, 69. 72, 111, 135, 242, 263, 283. 415
T. II p. 207, 216

Racine : Histoire ecclésiastique

Batterel t. IV p. 64-114
Notice 3e

III. — Le Père Jean-Baptiste du Brueil,

Entré en 1629, sorti en 1682, mort en 1696.

Le Père du Brueil, que l'on nommait en son temps « *les délices de l'Oratoire* », était un homme plein de droiture et de probité (1). Il parlait bien, et avait une conversation engageante, plus de fonds d'esprit que de savoir, et une admirable facilité pour faire tout ce qu'il voulait (2), jointe à une grande intelligence pour les affaires et à une application singulière à tous ses emplois. Avec ces talents, il se fit universellement honorer et considérer tant au dehors qu'au dedans de la Congrégation. Il fut jugé digne de parvenir à toutes ses charges et même au Généralat, auquel il ne tint pas à nous qu'il ne fût élevé; et Dieu, pour le consommer et en faire un de ses élus, lui ménagea en même temps des traverses qui lui firent finir les 14 dernières années de sa vie en sept différentes prisons avec de très saintes dispositions de foi, de patience et de charité, ainsi que nous allons voir dans ce petit détail de ses aventures.

Il naquit à Saint-Rambert (3), petite ville du comté de Forez, à une lieue de Notre-Dame de Grâces et à deux de Montbrison, entra dans la Congrégation à l'âge de 16 ans à la maison de Paris (4), le 20 janvier 1629, et prit la robe le 1er de février.

Sa jeunesse fut employée aux cours ordinaires des humanités, que je vois par nos registres (5) qu'il professait

(1) Simon.

(2) Abbé Duguet.

(3) *Ancien catalogue.*

(4) Erreur du P. Bougerel qui dit à la Maison d'Aix.

(5) *Registre du Conseil.*

en 1638 à Nantes et en 1639 à Condom. Il fit la réthorique à Montbrison en 1640 et un cours de philosophie à Marseille les deux années suivantes.

Il fut envoyé en 1645 à Avignon pour y faire l'ouverture du nouvel établissement que nous venions d'y avoir et être le premier supérieur de cette maison naissante. Le talent qu'il avait pour la chaire, dont il était un des principaux ornements de son temps, ne permit pas de le laisser longtemps à Avignon. Au mois de novembre de la même année, il eut ordre d'aller prêcher à Pézenas pendant la tenue des Etats de Languedoc. Je le vois ensuite, en 1647, destiné à être un des professeurs de théologie du séminaire de Saint-Magloire. Mais je doute qu'il ait rempli cette destination, le trouvant l'année suivante à Toulouse (1), et ayant continué depuis de remplir diverses stations de province, comme à la Rochelle en 1652, étant alors supérieur de Montbrison.

Il l'était de Lyon, et y prêchait avec beaucoup de succès (2) en 1654, lorsqu'il fut appelé par nos Pères du conseil à Paris, à dessein de lui faire remplir la station de l'Avent et du Carême suivant dans notre église. Mais c'était apparemment de leur part un expédient pour le retirer de Lyon par une porte honorable, forcés qu'ils y furent par les préventions insurmontables que les Jésuites de ces pays-là avaient inspirées contre lui à l'archevêque de cette ville. Ce que M. Hermant nous raconte ainsi en plus grand détail dans son Histoire manuscrite du Jansénisme (3).

« *La Congrégation de l'Oratoire eut de nouvelles preuves dans le reste de cette année (1645) en la personne du Père du Brueil de ce qu'elle devait attendre des Jésuites, depuis leur prétendue réconciliation avec elle. Comme la ville de Lyon est une des villes de France où ils ont plus de crédit, et où leurs maximes relâchées sur l'intérêt et le commerce sont plus*

(1) *Liste des députations pour l'Assemblée de 1648.*

(2) *Registre du Conseil*, mai 1654.

(3) Hermant, *Histoire manuscrite du Jansénisme*, Ire Part., liv. 13, ch. 10.

en vogue, ils n'y voient pas avec plaisir l'établissement qu'y ont les Pères de l'Oratoire, qui y vivent en bonne odeur et dans une réputation de piété et de suffisance solidement établie. C'est pour la soutenir que le Père Bourgoing eut dessein d'en remplir la supériorité de la personne du Père du Brueil, l'un des plus recommandables sujets de ce corps par sa piété, par sa science et par l'applaudissement général qu'il avait remporté des excellentes prédications qu'il avait faites dans les plus considérables villes du royaume.

Mais il ne fut pas plutôt établi en cette charge que les Jésuites eurent soin de le faire passer dans toute la ville pour un célèbre janséniste, disant qu'il était en liaison avec les principaux du parti, et qu'il affectait de prêcher toutes les maximes les plus effrayantes de la morale sévère. Ce bruit ne laissa pas d'ébranler d'abord quelques honnêtes gens, amis de la paix et même de l'Oratoire, qui se rassurèrent néanmoins dès qu'ils virent ce Père par eux-mêmes, et furent témoins de ses sentiments.

Aussi parut-il bientôt que le vrai Jansénisme du Père du Brueil était la crainte qu'avaient les Jésuites qu'en se montrant en chaire et dans les compagnies, il ne leur enlevât bien des créatures dans un lieu où ils avaient dessein de dominer seuls et souverainement dans les directions et les chaires. C'est pour cela qu'après avoir empoisonné l'esprit du peuple de mille préventions calomnieuses contre ce Père, ils employèrent les plus puissants de leurs amis pour les faire couler jusque dans l'esprit de M. Camille de Neufville, nouvel archevêque de Lyon, et frère du maréchal de Villeroy, père de celui d'aujourd'hui, lequel n'ayant pas de passion plus forte que celle de maintenir son Eglise hors d'atteinte aux disputes de doctrine de ce temps-là, se pâmait au seul nom de jansénisme que l'on prononçait devant lui. Aussi suffit-il de lui avoir fait craindre que le Père du Brueil en fût entiché. Sans vouloir se donner la peine d'examiner si ces soupçons qu'on lui inspirait, avaient d'autre fondement que la malignité de ceux qui les

lui donnaient, il écrivit aussitôt au Père Général de l'Oratoire pour lui demander un autre supérieur de la maison de Lyon.

Vainement le Père Bourgoing mit aux trousses du prélat des personnes très distinguées pour lui rendre très bon témoignage du Père du Brueil et le faire revenir de sa prévention, tout ce qu'on en tira, fut une déclaration très précise qu'il le tenait pour un excellent prédicateur, un très habile homme, un homme d'esprit, un homme même de foi orthodoxe, et qu'il chérissait ; mais que, comme il préférait à tout le calme de son Eglise, il voulait absolument un autre supérieur, et il demeura si inébranlable dans sa résolution qu'il fallut lui accorder sa demande. »

Le Père du Brueil eut beau céder et se soustraire à ses ennemis, leur prévention s'attacha dès lors à lui pour toujours et le suivit en tous lieux. En 1658 (1), M. de Bayeux le choisit pour prêcher l'Avent et le Carême à Saint-Pierre-de-Caen. Ils ameutèrent leurs partisans de ce pays-là contre lui. On sait quelles gens c'étaient que les confrères de l'Hermitage ! Non seulement ils leur firent prendre la résolution en pleine assemblée de n'aller jamais l'entendre, mais encore de détourner le monde d'assister à ses sermons, autant qu'ils pourraient, publiant partout que c'était un janséniste avant même que ce Père eût ouvert la bouche ; et, comme quelqu'un louait un jour ce prédicateur dans une assemblée, un zélé de l'Hermitage dit tout haut qu'il aimerait mieux être brûlé tout vif que d'avoir assisté à un de ses sermons. L'emportement de quelques autres de cette cabale fut tel qu'ils firent enlever les bancs qu'ils avaient dans l'église de Saint-Pierre, de peur que personne s'y plaçât pour entendre le prédicateur, disant qu'ils coopéreraient en quelque manière au péché qu'il y avait à l'entendre, s'ils laissaient leurs sièges dans l'église pendant qu'il prêchait.

(1) *Mémoire imprimé sur la Compagnie de l'Hermitage de Caen.*

Au sortir de Caen, il fut travailler à une mission que nos Pères faisaient dans le diocèse de Rouen, et dont il était le chef. On voulut lui faire des affaires auprès de l'archevêque, comme ayant enseigné une mauvaise doctrine et exercé le rigorisme. Ce prélat, à qui il présenta requête, lui rendit justice pour cette fois. C'était François de Harlay, avec qui il n'était pas encore brouillé. J'ai vu l'Ordonnance ou Déclaration imprimée, qu'il rendit à ce sujet en notre faveur. Elle est du 9 septembre 1658, et porte en substance : « François... etc... savoir faisons que, sur la requête à nous présentée par le Révérend Père J.-B. du Brueil, prêtre de l'Oratoire, narrative que certaines personnes, par un zèle prétendu auraient contre toute sorte de vérité et de charité tâché de discréditer la mission faite de notre autorité à Gournay par ledit J.-B. du Brueil, par quelques autres prêtres de l'Oratoire, ses confrères, et par d'autres ecclésiastiques aux mois de juin et de juillet derniers ; et pour cet effet auraient semé plusieurs discours en public et en particulier capables de troubler les consciences et ruiner tout le fruit de ladite mission, accusant malicieusement lesdits prêtres d'avoir prêché des maximes erronées et contraires à la foi, comme aussi d'avoir agi contre l'ordre et pratique de l'Eglise en différant l'absolution à quelque pénitent ; sur quoi nous aurions ordonné que le sieur Gaulde, Docteur de Sorbonne, chantre et chanoine de notre église et notre grand vicaire, se transporterait sur les lieux pour informer desdits faits. Ce qu'ayant exécuté par les voies canoniques et selon les règles ordinaires, ladite information nous ayant été envoyée et communiquée à notre conseil, nous avons dit et déclaré que « *tout ce qui s'est dit, fait et prêché par lesdits prêtres de l'Oratoire est très orthodoxe, conforme à la foi, selon les bonnes mœurs et la piété chrétienne, dans l'ordre et selon les règles de la discipline de l'Eglise, approuvons, autorisons et confirmons ladite mission ; déclarons tous les discours qui ont été faits pour la discréditer,*

faux et calomnieux. » Et en conséquence le prélat défend à toutes personnes d'en tenir de semblables sous les peines de droit, et ordonne que cette déclaration sera publiée aux prônes tant à Gournay que dans les villages voisins.

Cette même année 1658, se tint en notre maison nouvelle de l'Institution de Paris notre neuvième assemblée générale, à laquelle le Père du Brueil assista comme député de la maison de Rouen, et il était un des consultants. On y reçut d'une commune voix, à ce que disent les *Actes*, les constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII sur les cinq propositions avec le formulaire dressé par l'assemblée du clergé et présenté par ordre de la Cour à nos Pères par l'archevêque d'Embrun. Le Père de Brueil signa donc comme tous les autres purement et simplement, lui qui, sur la fin de l'année précédente, n'avait voulu signer qu'avec distinction un formulaire encore plus mitigé, de la façon du Père Bourgoing, envoyé par lui dans toutes nos maisons dans l'espérance de prévenir et d'arrêter par là les signatures que l'on voudrait exiger de nous. Car, au lieu de souscrire la formule envoyée par notre conseil, je trouve ces paroles écrites au bas de la copie envoyée à Caen, où le Père du Brueil résidait, et de la propre main du Père du Brueil, qui la souscrit avec les autres Pères de la maison :

« *N'ayant point d'autres sentiments que ceux de la grâce efficace par elle-même, expliquée par saint Augustin et saint Thomas ; ceux de l'Eglise gallicane et de la doctrine commune des théologiens, même de Bellarmin, touchant les décisions des Souverains Pontifes, sur les questions de fait, nous recevons avec le respect et la soumission que nous devons, les deux bulles marquées ci-dessus, tenant sincèrement pour hérétiques les cinq propositions condamnées, et pour le fait nous protestons de n'enseigner point le contraire* ».

Il fut fait visiteur dans l'assemblée de 1658, et confirmé pour trois autres années dans celle de 1661. Cet emploi lui convenait fort et à nous aussi. Car il aimait fort les voya-

ges (1). Et, comme il avait une intelligence singulière pour les affaires, il mit un grand ordre dans les papiers et dans l'état du temporel des maisons par où il passa. On convient que ses états de visites sont un modèle achevé pour tous ceux qui ont fait la même fonction après lui. Il entreprit même un travail utile pour nos Pères du conseil ; ce fut de dresser un état de l'établissement de nos maisons, fondé sur les titres et pièces originales qu'il avait devant ses yeux, et les revenus, charges, fondations jusques au temps qu'il composait cet état. Le tout est énoncé dans les termes mêmes des contrats et autres actes qui en font le titre et cela avec une précision et une exactitude qui ne laissent rien à désirer. Ce recueil compose un assez gros volume in-4°, et c'est bien dommage qu'il ne contienne que les deux premiers départements, les seuls qu'il ait visités, et que pas un des visiteurs après lui n'ait continué son travail pour y comprendre le troisième département et conduire les deux autres jusqu'à notre temps.

En 1660, il prêcha le Carême à la cathédrale de Beauvais (2), dont l'évêque, Mgr de Buzanval, l'aimait fort ; et, dans un sermon du 24 janvier, ayant parlé de l'autorité des évêques, et dit qu'ils étaient les juges naturels de la doctrine, et que les chanoines n'étaient du corps hiérarchique de l'Eglise qu'autant qu'ils étaient unis à leur prélat (3), le chapitre, qui était depuis quelque temps en guerre ouverte avec son évêque au sujet du formulaire de l'Assemblée du Clergé dont le doyen avait fait une loi pour tous les chanoines, appuyé sur des arrêts du conseil et des ordres exprès de la Cour, le chapitre, dis-je, fut vivement piqué du discours du prédicateur et prit le parti de n'aller plus à ses sermons, le sieur Carlier, promoteur, en ayant détourné tous ceux qui voulaient aller l'entendre. Mais le sieur

(1) L'abbé Duguet.

(2) Hermant, *Histoire manuscrite du Jansénisme*, 2e partie.

(3) Ce sont les propres termes de M. Hermant, de qui je tire ce fait.

Chailloux, leur doyen, leur ayant mandé de Paris qu'il était à propos qu'ils continuassent d'y assister, ils recommencèrent d'y venir le premier jour de février, et ils eurent la confusion d'entendre le prédicateur s'élever avec vigueur contre le scandale que quelques-uns avaient pris de ce qu'il avait avancé ci-devant, l'appuyant de nouvelles preuves et souhaitant à ses auditeurs plus de lumière, de justice et de charité pour juger sainement de la doctrine qu'il prêchait.

Quand il déclamait ainsi contre ces chanoines, il parlait en quelque manière contre lui-même puisqu'il venait d'être pourvu de la charge de Théologal et de Grand Pénitencier de Notre-Dame-de-Rouen (1). Il l'avait eue du Père Toussaint Thibault, qui l'avait exercée les quinze dernières années de sa vie, et même, pendant quelque temps, celle de vicaire-général substitut de l'archevêque de Rouen, et qui, à sa mort arrivée au mois de janvier 1660, l'avait résignée au Père du Brueil et pour plus grande sûreté s'en était encore démis en sa faveur entre les mains de l'Ordinaire.

Cette nomination faite de sa personne pendant qu'il était visiteur, fit un fâcheux incident qui le brouilla avec nos Pères du conseil. Il leur demanda un consentement (2) pour conserver son nouveau bénéfice avec la qualité de prêtre de l'Oratoire, et il lui fut répondu qu'il ne lui en serait donné aucun par écrit à cause des conséquences, cela ne s'étant fait nulle part ailleurs.

Bien plus, le Père Bourgoing, qui ne l'aimait pas à cause de la vivacité de ses sentiments, ayant jugé sa charge de pénitencier et de théologal de Rouen incompatible avec celle de visiteur de la Congrégation, regarda celle-ci comme vacante, et nomma pour la remplir à sa place, le Père Berthad (1) ; ce qu'il fit agréer sans peine à tout son conseil, composé de ses créatures.

(1) *Registre de la Maison de Rouen.*

(2) *Registre du Conseil* du 25 juin 1660.

Il lui fit ensuite signifier (1) par le Père Thyersault, son secrétaire, qu'il ne lui serait pas accordé de consentement du conseil à l'acceptation qu'il avait faite de la grande pénitencerie de Rouen jusqu'à ce qu'il fût demeuré d'accord de l'incompatibilité de ce bénéfice, qui demandait résidence, avec l'exercice de celle de visiteur (2) ; sur quoi cependant il n'y avait point encore alors de statut précis parmi nous.

Loin que le Père du Brueil en convint, on eut des avis certains, le 28 juillet 1660 (3), qu'il était parti depuis quatre jours de Paris, et avait été rencontré sur le chemin de Troyes, allant visiter les maisons de son département, nonobstant les remontrances que le Père Général et son conseil lui avaient faites de renoncer à cette fonction, et la nomination des Pères Berthad et Parisot qui avaient commission du conseil d'en partager entre eux l'exercice. Aussitôt il fut résolu d'envoyer un ordre dans les maisons où il devait passer pour les avertir de ne le point reconnaître en qualité de visiteur et de déclarer nul par avance tout ce qu'il ferait.

Il reçut cet ordre à Troyes où il faisait sa visite. Il la cessa aussitôt, et écrivit une lettre respectueuse au Père Bourgoing, où, commençant à déclarer qu'il se soumettait à ses volontés, il lui exposait les raisons sur lesquelles il pouvait se croire bien fondé de ne pas s'y rendre, et lui mandait qu'il partait de Troyes pour se rendre dans les autres maisons de son district, qu'il se proposait de visiter, s'il n'y trouvait un pareil ordre à celui qui venait de l'en empêcher à Troyes. Mais le Père Bourgoing tint ferme, et je vois des commissions expédiées pour le reste de cette année et la suivante pour faire visiter le deuxième dépar-

(1) *Registre du Conseil*, 9 août 1660.
(2) *Ibid.*, 23 juillet 1660.
(3) *Ibid.*, 28 juillet 1660.

tement qui était celui du Père du Brueil par d'autres personnes que lui.

Cependant notre assemblée de 1661, à laquelle ce différent fut porté, décida à la vérité que les bénéfices demandant résidence étaient incompatibles avec toutes les charges de la Congrégation (1); mais ne laissa pas de confirmer le Père du Brueil, au grand regret du Père Bourgoing et de ses partisans, dans la charge de visiteur, sur la parole expresse qu'il donna de se défaire de sa pénitencerie dans l'intervalle de quatre mois de délai qu'on lui accorda pour cela.

Ce terme expiré, il fut sommé par le conseil (2) de dégager sa parole avant que de se mettre en route pour ses visites, et il présenta au mois d'avril 1662 un mémoire à nos Pères (3), où il exposait qu'il avait fait toutes les diligences possibles pour se défaire de son bénéfice par toutes les voies légitimes ; que, comme son plus grand soin avait été de le mettre entre les mains d'un bon sujet, ce choix qui demandait du temps, l'avait jeté malgré lui dans des longueurs dont la nécessité faisait son excuse ; qu'il avait traité avec quatre différentes personnes qui, sur le point de conclure, avaient rompu le traité; qu'il avait été jusqu'à l'offrir purement et simplement à un honnête ecclésiastique de Caen, qui l'avait refusé ; qu'il venait enfin de conclure avec le sieur de la Fosse, doyen de Notre-Dame la Ronde de Rouen, moyennant quelques bénéfices simples que celui-ci lui cédait ; qu'il avait même produit le concordat passé entre eux du 12 avril; que, par ce moyen, il croyait avoir pleinement satisfait au désir de la dernière assemblée; et que, néanmoins, pour l'exercice de sa charge de visiteur, il s'en rapportait à la volonté du conseil. Sur quoi nos Pères, contents de cette démarche, déclarèrent

(1) *Actes de la 10e Assemblée*, session 18.
(2) *Registre du Conseil* du 3 février 1662.
(3) *Registre du Conseil*, avril 1662.

qu'il était libre de l'exercer et lui recommandèrent seulement de se dépêcher de partir.

Il ne devait être guère avancé dans le cours de ses visites, quand un ordre, bien plus pressant que celui qu'il avait reçu du conseil, il y avait deux ans, l'arrêta tout court. C'était une lettre de cachet qui le reléguait à la Ciotat en Provence, comme le Père du Juannet, son collègue dans la visite, l'était en même temps à Langres par un pareil ordre, et le Père Séguenot, un des trois assistants, à Boulogne. On trouvera ailleurs l'histoire et les causes secrètes de cette disgrâce. Il suffit de dire ici qu'on les avait fait passer à la Cour pour grands jansénistes et arrêtant les bonnes intentions du Père Bourgoing. Cet ordre fut signifié au Père du Brueil vers le mois de juin 1662.

Aussitôt, nos Pères du conseil, qui, dans la caducité du Père Bourgoing, gouvernaient seuls la congrégation, présentèrent une requête au Roi pour disculper ces trois Pères de la tache du Jansénisme, et ils disaient en particulier au sujet du Père du Brueil « *qu'il avait signé le Formulaire comme les deux autres; qu'il avait même rendu compte de sa signature par un écrit* (1) *qu'il avait composé, lequel avait été combattu par quelques Théologiens du dehors, qui n'étaient pas de son sentiment; qu'outre cela, il avait prêché avec une grande édification dans les paroisses de Saint-Paul et de Saint-Séverin; et que ses auditeurs répondraient, s'il le fallait, de sa doctrine et de sa conduite* ».

Les sollicitations et le crédit du Père Senault obtinrent, non sans peine, le rappel de ces trois Pères; mais sous la condition expresse que dans la première assemblée qui se devait tenir l'année suivante 1663, ils n'auraient de voix ni active, ni passive; ce qui fut exécuté.

Madame la duchesse de Longueville, qui, depuis sa conversion, avait toute confiance au Père du Brueil, et en fai-

(1) Je n'ai vu cet écrit nulle part, et ne sais s'il a jamais été imprimé, ou s'il est resté manuscrit.

sait un cas singulier, l'engagea à accompagner un des Princes, ses enfants, dans un voyage d'Allemagne et d'Italie pour faire connaître à ce jeune seigneur les cours et les intérêts des Princes. On croit (1) que ce fut le cadet qu'il accompagna, connu dans le monde sous le nom de comte de Saint-Paul, et qui fut tué depuis au passage du Rhin, et qu'ils entreprirent ce voyage avant l'expédition de Candie, en 1668, où ce Prince fut aussi, ayant encore avec lui, selon les désirs de sa vertueuse mère, notre Père de Chevigny. Je ne vois donc point de temps plus convenable pour placer ce voyage du Père du Brueil que dans l'intervalle de notre assemblée de 1663, à laquelle il lui était défendu d'assister et la suivante tenue à Lyon en 1666, où, à la vérité, il ne se trouva point présent; mais où on ne laissa pas de le nommer visiteur ; ce qui le suppose en France et de retour de son voyage.

Il s'excusa de l'être à cause de sa santé, et donna sa démission au conseil, conçue en ces termes :

« *Quoique j'aie reçu avec tout le respect que je dois l'honneur que la dernière assemblée tenue en notre maison de Lyon m'a fait, en me nommant un des visiteurs, et que je conserve avec un sincère désir d'en marquer ma reconnaissance par toutes les justes soumissions qui me seront possibles, la Providence divine a néanmoins permis que je me trouve en un état* (2), *qui m'oblige de supplier, comme je fais, le très Révérend Père Général et ses assistants de me dispenser de l'exercice de cette charge et d'y commettre tel autre de nos Pères qu'ils jugeront à propos; et cela, pour des raisons considérables qui leur sont assez connues, et auxquelles je suis persuadé que l'assemblée eût eu égard, si elles lui eussent été exposées* ».

(1) Abbé Duguet,

(2) Je m'explique cela de sa santé, quoiqu'il pourrait s'entendre de quelque autre raison, comme du besoin que Madame de Longueville avait de sa personne auprès d'elle.

Ensuite, il promit de prêcher l'Avent de 1667 et le Carême de 1668 à Bourges ou à Limoges (1).

Il assista (2) à notre treizième assemblée, qui se tint en 1669 à la maison de Paris, et il y fut nommé assistant; mais il ne voulut pas consentir de l'être, ayant représenté au Révérend Père Général et à plusieurs particuliers de l'assemblée les raisons qu'il avait de ne pas accepter; ce qui obligea de procéder à l'élection d'un autre à sa place; mais en même temps on le fit visiteur, ce qu'il voulut bien se charger de faire; et c'est dans le cours de ces trois années de visite, qu'il acheva de dresser cet état des établissements de nos maisons, dont j'ai parlé ci-dessus.

Il faisait sa visite à Saumur (3), au mois d'août 1672, lorsqu'on y apprit la mort du Père Senault. Aussitôt, comme notre assemblée était déjà indiquée pour le mois suivant, la voix publique ne donna parmi nous d'autre successeur au feu Révérend Père Général que le Père du Brueil. On en fit même, ce semble, un peu trop de bruit, jusqu'à lui en faire d'avance des compliments dans une thèse, où il assista, pendant la visite de cette maison.

Cependant, aux approches de notre assemblée (4), les Pères Séguenot, de Sainte-Maure, de Saillant et de Saumaise furent donner avis au roi de la mort du Père Senault et lui demander son agrément pour la tenue de l'assemblée. Le roi les reçut très bien, et leur dit : « *Je suis fâché de la mort du Père Senault ; j'espère que vous élirez quelqu'un qui gouvernera bien votre Congrégation, et je vous suis obligé des sentiments que vous avez pour moi* ».

Nos Pères, contents de cette réponse qui les laissait dans une pleine liberté de choix, furent aussi rendre leurs devoirs

(1) *Registre du Conseil.*

(2) *Actes de la 13e Assemblée,* session 17.

(3) *Mémoire du Père Jean de la Place.*

(4) P. Saumaise, *Mémoire manuscrit.*

à Mgr l'archevêque de Paris, et lui demandèrent à l'ordinaire sa bénédiction pour l'assemblée.

Ce prélat qui était François de Harlay, ci-devant archevêque de Rouen, n'aimait pas le Père du Brueil, parce que, tandis que celui-ci avait été grand pénitencier de Rouen, il s'était brouillé avec lui au sujet de quelques droits du Chapitre, où ce Père s'était cru obligé de s'opposer aux prétentions du prélat (1). Or, sachant bien que nos Pères songeaient au Père du Brueil pour la charge de général, il leur déclara que l'intention de Sa Majesté était que nous fissions choix d'aucune personne suspecte sur l'article de la doctrine, leur insinua que ce Père passait pour l'être, et qu'à ce titre, le Roi entendait que de nous-mêmes nous lui donnassions l'exclusion ; et pour couvrir encore mieux son ressentiment, il ajouta que le roi ne voudrait pas davantage qu'on jetât les yeux sur le Père Amelotte, ou sur tel autre qui passerait pour être déterminé en faveur du parti contraire.

On se doutait bien qu'en tout cela M. de Harlry avait parlé de son chef ; mais ayant, autant qu'il l'avait, l'oreille du roi, il fallait plus que du soupçon pour ne tenir aucun compte de cet avis et oser passer outre à la nouvelle élection. Aussi fut-il conclu parmi nos Pères qu'ils feraient une seconde députation à la Cour. Et c'est là, cette occasion importante pour laquelle il est dit dans les actes de l'assemblée de 1672, session 5e, que les Pères assistants engagèrent les Pères de Sainte-Marthe et Aymond d'aller à Versailles.

Ils présentèrent un placet au roi pour le faire expliquer plus précisément. Ils y disaient « *que l'archevêque de Paris leur ayant porté quelques paroles de la part de Sa Majesté touchant l'élection du futur général, ils venaient la supplier*

(1) Saumaise, *Mém. mss.*

de leur laisser la liberté de la faire en la forme qu'ils ont accoutumé de pratiquer, à moins qu'il ne plût à Sa Majesté de donner l'exclusion à quelqu'un, à quoi ils obéiront avec soumission et respect ».

Par le moyen de M. Colbert, pénitent alors du P. de Sainte-Marthe et qui leur avait dressé le placet, ils eurent une audience favorable, et le roi leur dit, après beaucoup de témoignage de bonté : « *Allez, mes Pères, vous êtes tous des gens de bien, faites selon Dieu ce que vous jugerez meilleur pour le bien de votre Congrégation*. »

Si d'abord, après cette réponse, nos Pères avaient procédé à leur élection, ils l'auraient faite telle qu'ils la souhaitaient, et le Père du Brueil aurait été sûrement élu général. Mais le Père de Sainte-Marthe, premier consultant, ayant amusé le tapis à proposer plusieurs points qui concernaient la personne de celui qui serait élu, comme entr'autres s'il continuerait d'avoir un carrosse, M. de Paris eut le vent du succès de notre dernière députation à Versailles, informé peut-être secrètement par ceux des nôtres qui ne portaient pas le Père de Brueil (1), et ne voulant pas en avoir le démenti, fit un voyage à la Cour où il prévint tellement l'esprit du roi, qu'il s'en revint de Versailles avec des ordres précis et bien réels de faire donner l'exclusion au Père du Brueil, s'il n'était pas encore nommé général. Quelque diligence qu'il fit, il craignait d'avoir été prévenu, attendu que le roi avait laissé toute liberté à nos Pères le lundi 26 septembre, et qu'il ne rapportait ce contr'ordre que le mercredi 28. Aussi il commenca par envoyer à toute bride avant lui un de ses gens à la maison de Paris pour demander, avant que lui, archevêque, parût, si l'élection était faite. Cet officier rencontra par hasard dans la cour de Saint-Honoré le feu Père de la Place, de qui je tiens tout ceci, lequel

(1) Dufossé, *Mémoires*, p. 468.

ayant répondu qu'on y procédait actuellement, et qu'elle ne l'était point encore, le prélat, qui était resté au bout de la rue, parut peu de temps après, fit appeler les Pères Séguenot, de Sainte-Marthe et Saumaise, leur signifia les ordres et les intentions postérieures du roi, savoir « *qu'on n'eût à élire aucun de ceux qui passaient pour être à la tête des deux partis* » ; et tel est le sens de ce que disent les actes de cette assemblée. Il les chargea expressément de déclarer à nos Pères de la part du roi et de la sienne que les ordres de sa Majesté n'avaient aucun rapport au jansénisme, dont sa Majesté entendait qu'on ne fit aucune considération, et qu'il n'en fût plus parlé parmi nous. C'en était assez pour faire échouer tous les projets qu'on avait faits sur le Père de Brueil. On se rabattit alors sur le Père de Sainte-Marthe, sur lequel, au deuxième scrutin, les suffrages se trouvèrent suffisamment réunis pour le nommer général.

Pour se consoler d'avoir manqué son coup, l'assemblée voulut du moins faire le Père du Brueil assistant : elle le nomma à la 20e session. Mais il se leva aussitôt, et déclara qu'il ne pouvait, et ne devait consentir à cette élection pour plusieurs raisons qu'il ferait savoir au Père général et à ceux qu'il plairait à l'assemblée de lui nommer pour l'entendre, et il laissa sur le bureau la même déclaration par écrit, sur laquelle on nomma le Père de Saillant à sa place.

On peut croire qu'une des raisons du Père du Brueil pour ne s'arrêter pas à Paris, était de n'être pas sous les yeux de M. l'archevêque qui ne l'aimait pas. Mais la principale sans doute était de ne pas quitter Rouen et la Normandie où il séjournait depuis 14 ans, parce que Madame de Longueville ne pouvait se passer de lui. Les deux traits suivants en seront la preuve.

L'année suivante 1673, nos Pères avaient un extrême besoin de lui pour l'envoyer prêcher à une grande mission

que M. le Camus nous faisait faire en son diocèse (1). Il fallut employer auprès de cette princesse tout le crédit de M. le Curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, son confesseur, pour obtenir qu'elle le laissât aller à cette mission. Elle écrivit à ce Curé : « *L'affaire du Père du Brueil ne me sera pas si aisée à décider, car je ne vous cèle pas que le Père du Brueil est l'homme du monde en qui j'ai plus de confiance et qui m'est le plus nécessaire pour mon secours dans mes terres. Mais j'ai bien peur d'être obligée de demeurer d'accord que le secours, qu'il peut donner à un évêque, tel que M. de Grenoble, est préférable à celui que j'en reçois. Cependant je pense me devoir cette charité à moi-même d'examiner avec vous si je me dois priver de mon nécessaire pour procurer un plus grand bien ; et je vous prie de ne rien répondre sur cela jusqu'à ce que je vous aie exposé la chose comme elle est. Après quoi, je consentirai â tout ce qui sera de mon devoir. Car je comprends fort bien qu'un secours, que je garderais contre l'ordre de Dieu, ne m'en serait point un solide, mais seulement à mon amour-propre.* ».

Elle consentit pourtant au voyage du Père du Brueil. Il se rendit à Grenoble au mois d'Octobre pour la mission, et reçut en outre une commission particulière du Conseil pour écouter les propositions d'un séminaire, que M. de Grenoble pensait à fonder pour nous. Ce prélat fut si ravi de l'avoir, qu'il songea à l'arrêter à Grenoble l'année suivante 1674, pour l'ouverture du Séminaire : « *J'ai trouvé tant de bonnes qualités dans le Pére du Brueil que je souhaite extrêmement que vous le donniez entièrement à ce diocèse ; et que, si vous trouvez bon qu'il soit mon grand Vicaire, je crois ne pouvoir rien faire de plus avantageux pour ce diocèse et pour mon particulier. Si c'est une chose qui se puisse, je vous demande cette grâce avec toute l'instance*

(1) *Registre du Conseil*, octobre 1673.

possible (1) ». Jugeant bien que Madame de Longueville serait le seul obstacle qui pût déranger son projet, il supplia cette Princesse d'y donner les mains. La Providence en disposa autrement, car le Père Desmarets, titulaire depuis de longues années de la cure de Sainte-Croix-Saint-Ouen, une des plus considérables de Rouen, se mourant sur ces entrefaites, et ne voulant résigner sa cure à personne autre qu'au Père du Brueil, parce qu'il ne connaissait pas un sujet qui en fût plus digne (2), il fallut faire revenir à Rouen pour cela le Père du Brueil, et Madame de Longueville fit la réponse suivante (3) à M. de Grenoble : « *Je me remets à M. le Curé de Saint-Jacques à vous apprendre les obstacles qu'il y a au désir que vous avez d'avoir le Père du Brueil, au moins présentement. J'ai tant de connaissance de son mérite, que je comprends mieux que personne que vous souhaitiez de l'avoir auprès de vous; et j'ai trop de vénération pour tous les biens que Dieu vous fait la grâce de vous faire faire, pour être capable de m'opposer à vous donner un secours pareil à celui que le Père du Brueil vous pourrait donner. Ainsi, si Dieu n'eût pas mis des obstacles plus invincibles à votre désir, que celui du besoin que j'ai de ce Père, vous eussiez eu toute la satisfaction que vous pouviez désirer.* »

Le Père du Brueil prit possession de son bénéfice au mois de Janvier 1675, après avoir tâché de le faire tomber sur quelque autre, mais vainement, le Père Desmarets n'ayant jamais pu goûter de résigner à d'autres qu'à lui (4). Mais, à peine y fut-il entré, que, soit à raison de son âge assez avancé, ayant alors 63 ans, soit à cause d'une épiglotte, dont il était incommodé, il n'eut ni repos ni cesse

(1) Le Camus, *Lettre à Sainte-Marthe* du 23 janvier 1673 [Edition Ingold, *ut supra*, page 121].

(2) *Registre de la Maison de Rouen.*

(3) Du 2 avril 1674.

(4) Saumaize, *Lettre* du 11 janvier 1675.

jusqu'à ce qu'il s'en fût dépouillé (1). En effet, il le résigna dans l'année au Père Carmagnole ; mais celui-ci, ayant été fait visiteur dans notre assemblée de 1675, ce fut bien force au Père du Brueil de reprendre son bénéfice, et il en remplit les fonctions pendant 7 ans avec toute l'édification le zèle et le fruit qu'on pouvait attendre d'un homme de son mérite. Il était aimé et respecté universellement dans sa paroisse : il avait l'estime et la confiance des plus distingués de Rouen. La considération singulière qu'en faisait Madame de Longueville et l'accès qu'il avait près de l'Intendant lui donnaient un crédit et une certaine réputation, qui faisait mal au cœur à ceux qui ne nous aiment pas. Il ne s'en servit pourtant que pour protéger et soulager les malheureux et nullement pour ses propres intérêts ou ceux de notre maison de Rouen, car c'était une âme noble et fort généreuse.

Quand la mort lui eut enlevé la protection qu'il trouvait auprès de Madame de Longueville, des gens qui ne pardonnent jamais, et qui épiaient depuis longtemps l'occasion de le perdre, donnèrent des avis secrets à la Cour qu'il se servait du crédit qu'il avait auprès de M. Le Blanc, intendant dans la province, pour faire entrer dans Rouen des livres dangereux et défendus ; et il est vrai que l'estime qu'il avait pour M. Arnauld et pour ses ouvrages fit qu'il se prêta volontiers pour favoriser l'entrée dans le royaume de ceux que ce docteur, alors retiré en Flandres, était obligé de faire imprimer dans ce pays-là.

On arrêta donc quatre ballots, qu'il avait fait venir de Hollande à Rouen, comme ils étaient sur le point d'entrer de Rouen à Paris. C'était une édition presque entière de la seconde partie de l'*Apologie pour les catholiques contre les faussetés et les calomnies d'un livre intitulé : La Politique du clergé de France* (1). Il y avait aussi quelques exemplai-

(1) *Esprit de M. Arnauld*, T. I. p. 27, lettre du 20 octobre 1682 à Du Vaucel.

res de l'ouvrage contre le docteur Mallet au sujet de la lecture de l'Ecriture Sainte, deux exemplaires de la *Morale pratique* et un du *Traité sur la régale*. Mais qu'y avait-il donc dans ces livres de si capable d'irriter la Cour contre leurs distributeurs? Et qui aurait pu se persuader que cette Apologie, où l'on justifie si bien la doctrine des catholiques sur la conservation de la vie des rois et la conduite même personnelle du feu roi sur la manière dont il avait cru devoir traiter les huguenots de son royaume, devint jamais un crime d'Etat ? Cependant on arrêta prisonnier, et l'on mena à la Bastille le prêtre de l'Hôtel-Dieu de Saint-Denis, à qui on avait adressé les ballots, sans égard ni à son caractère, ni à son état de langueur, étant encore détenu au lit pour une grande maladie qui l'avait mis à l'extrémité. On jeta aussi dans les cachots de Rouen la veuve Maubert et son fils unique, un chirurgien, et un des gardes des portes, qu'on soupçonnait d'avoir été d'intelligence pour faire passer ces livres ; en un mot (1), il y eut onze personnes dans les chaines à ce sujet.

« *En ferait-on davantage*, écrivait sur cela M. Arnauld pour décharger son cœur à un de ses amis, *en ferait-on davantage contre ceux qui auraient été convaincus d'avoir débité les livres les plus impies et les plus préjudiciables à l'Etat et à la religion* ? » (2)

Mgr l'archevêque de Paris, pour justifier cette violence à laquelle ils passaient pour avoir seuls part, le Père de la Chaise et lui, (et cela, uniquement pour mortifier M. Arnauld et le Père du Brueil), M. de Paris, dis-je, répandait dans les compagnies que toutes les vilainies qui s'étaient écrites de lui, étaient contenues dans ces ballots et entr'autres les *Considérations* composées par M. Arnauld contre ce

(1) *L'Eglise de France affligée*, 1688, page 156.
(2) Arnauld, *Lettre du 20 octobre*.

prélat (1). Mais c'était une calomnie, et il n'y avait autre chose que ce qu'on a dit ci-dessus.

Cependant M. l'Intendant de Rouen eut ordre de la Cour d'arrêter le Père du Brueil ; et il le fut le deuxième d'octobre 1682, et conduit au vieux palais, qui est le château de Rouen, où il fut enfermé deux mois (2). Là, il subit divers interrogatoires ; mais, comme ils n'allaient pas à charger assez rudement le prisonnier, les Jésuites trouvèrent moyen de rendre à la Cour M. l'Intendant et son secrétaire suspects de favoriser le Père du Brueil.

M. le Blanc fut disgrâcié (3) et privé de son Intendance avec défense de se montrer à la Cour et ordre de traduire à la Bastille son secrétaire ainsi que le Père Brueil pour être interrogés par M. de la Reynie.

Avant qu'il partît, le Père supérieur de la maison de Rouen et un autre Père furent chargés d'une commission assez odieuse (4), qui était de lui signifier par commandement exprès de la Cour, adressé à l'Intendant le 27 octobre, qu'il était exclu de la Congrégation. Quelque forcée et involontaire de notre part que fut cette signification, M. Ar-

(1) Idem, *ibidem.*

(2) *Livre historique de Rouen.*

(3) Jurien, *Esprit de M. Arnauld*, Lettre du 29 janvier 1683.

(4) *Livre historique de la maison de Rouen.* Je trouve dans le *Registre des délibérations du Conseil* du 28 octobre 1682 que le Père du Brueil « *ayant donné avis au Père Général de sa détention par une lettre du 22 octobre, dans laquelle il se reconnait coupable de contravention aux ordres de Sa Majesté, et demande d'être exclus de la Congrégation pour une faute si grave, qui pourrait attirer sur le corps de fâcheuses affaires ; il fut résolu dans le Conseil qu'il serait déclaré exclu pour la dite faute ; que l'ordre lui en serait signifié par le P. Perrie, son supérieur, en présence d'un autre prêtre ; qu'on donnerait avis à M. l'archevêque de ce qu'on venait de faire ; qu'on le prierait de vouloir bien en informer la Cour, afin qu'elle vit que nous n'avions point trempé dans la faute du Père du Brueil ; et qu'on lui montrerait même une copie collationnée de son ordre d'exclusion, afin qu'il ne crût pas, ce que quelques-uns de nos ennemis répandaient, que c'était un ordre illusoire.* » Voilà sans doute bien des précautions de la part de nos Révérends Pères fort propres à attirer les réflexions pleines d'indignation de M. Arnauld pour cette conduite.

nauld ne laissa pas de s'en plaindre à un de ses amis comme « *de la dernière infamie, d'avoir ainsi retranché du corps un si excellent sujet, sans avoir même attendu qu'il y eût quelque jugement rendu contre lui* », ajoutant que cette démarche « *était digne du renversement qu'avait fait dans l'Oratoire M. de Paris, en dépouillant notre Général de ses fonctions et le relèguant dans un hermitage* (Saint-Paul-aux-Bois) *qui lui était donné pour prison, et faisant exiler les plus honnêtes gens, en les privant de tous emplois, et mettant toute l'autorité entre les mains de cinq ou six esclaves de ses volontés* ». (1)

Le Père du Brueil jugeait bien plus modérément de notre conduite envers lui ; et, loin d'en avoir du ressentiment, il envoya au Père Supérieur de Rouen, à la veille d'en partir pour être mené à Paris, un acte par lequel il laissait à la maison les meubles de son presbytère et tous ses livres (2), qui étaient considérables et en grand nombre.

Il lui envoya aussi le *Recueil*, qu'il avait dressé avec son exactitude ordinaire sur les pièces originales, *de toutes nos assemblées jusqu'à son temps*, avec un billet ou *mémoire*, écrit de sa main, qui en marquait l'ordre et l'arrangement. Et c'est dommage que ce travail ne se trouve plus nulle part, quelque perquisition que j'en aie faite, soit à Paris, soit à Rouen.

Il partit ensuite de Rouen le 2 décembre pour être conduit à la Bastille, où il était encore six mois après. Je le vois par une de ses lettres à une Madame de Ribouville, qui paraît avoir été une de ses plus ferventes dévotes et des plus sensibles à la perte de son pasteur et de son directeur. J'en ai trouvé quelques-unes qu'il lui écrivait pour la consoler, dans le cours des sept différentes prisons dans les-

(1) Arnauld, *Lettre à Du Vaucel.*

(2) *Livre historique de Rouen.*

quelles nous allons voir qu'on lui fit traîner le reste de sa vie, dès que l'on crut avoir trouvé un prétexte plausible de le priver de sa liberté.

Dans cette première lettre, il la « *prie de demander pour lui à Dieu la grâce de tirer de son état tout le profit qu'il doit, et qu'une clôture assez étroite qu'on lui fait garder depuis six mois, lui apprenne à vivre séparé du monde, à retrancher tant de courses et de conversations inutiles, à se tenir avec plus d'assiduité en la présence de Dieu, à s'occuper de la prière et du soin d'avancer dans la perfection.* » On voit par là que sa prison lui était encore nouvelle, et qu'il se flattait d'en sortir. Il avait lieu de le présumer ainsi ; mais ses geôliers n'étaient pas gens à lâcher leur proie et à renvoyer à Rouen un homme qui y était en trop grande considération.

De la Bastille, après qu'on l'eut examiné et retourné à loisir, on l'envoya prisonnier à Saint-Malo. Ecrivant de là à sa dévote, du 17 janvier 1684, après lui avoir dit que c'est un abus de s'imaginer qu'on servirait mieux Dieu dans un autre état que dans celui où l'on se trouve actuellement, et que Dieu ne nous jugera pas sur les prétendues merveilles qu'il nous plaît de nous figurer que nous ferions, si nous nous trouvions dans telle et telle situation ; mais sur les devoirs qu'il exige de nous dans la condition présente où il nous retient. « *Par exemple, moi,* continue-t-il, *je dois être persuadé que je suis fort inutile à l'œuvre de Dieu dans son Eglise ; qu'il n'a que faire de ma liberté, et que par ma disgrâce et ma détention je dois expier le mauvais usage que j'en ai fait autrefois, et que c'est là l'unique service qu'il attend de moi maintenant. Et de même, vous, qui soupirez après la retraite et l'éloignement des embarras, vous devez croire que ces embarras sont des moyens et des voies, que Dieu vous destine, pour vous conduire au salut.* »

Puis il dit : « *Vous aurez appris à Rouen avec quelles recommandations et quels secours extraordinaires, M. Chartier y est venu pour emporter ma cure. Il a eu du côté de la*

Cour plusieurs lettres, non lettres de cachet, puisqu'elles n'avaient ni le nom, ni le sceau du roi, mais signées d'un secrétaire d'Etat, (M. de Châteauneuf), *ce qui est beaucoup. J'espère que Dieu présidera au jugement, et que par là il déclarera sa volonté à mon sujet.* »

Pour être au fait de ce qu'il dit là de sa cure, que l'on songeait à lui enlever, il faut savoir (1) que, dès la fin de 1679, le Père du Brueil, qui n'avait jamais perdu la pensée de s'en défaire, la résigna en Cour de Rome au Père François Chartier ; mais que, quand l'affaire, qui s'était traitée secrètement entre eux deux, vint à éclater, il ne put la mettre à exécution, vaincu par les vives instances, tant de toute sa paroisse alarmée de perdre un si bon et si charitable pasteur, que par les remontrances du Père de Sainte-Marthe, qui l'engagea à ne pas remettre au résignataire les provisions qu'il avait déjà fait venir et à avoir même recours à la voie du regret pour rentrer dans son bénéfice. Le Père Chartier, que l'on accusait d'avoir abusé de la facilité du Père du Brueil, et qui n'était pas homme à lâcher si tôt prise sur un morceau si friand, prit l'année suivante, 1680, le moment d'une courte absence du Père du Brueil pour venir se mettre en possession de la cure.

Mais il trouva si peu de disposition à la chose qu'à l'archevêché il y avait ordre du prélat, M. Colbert, de lui refuser un visa, et qu'il faillit y avoir à son sujet une émeute dans la paroisse de Sainte-Croix-Saint-Ouen, dès qu'il fit mine de s'y montrer pour déposséder leur curé. Le Père Chartier ne s'étourdit pas du bruit, et, à la faveur de son frère aîné, le Père Pierre Chartier, qui demeurait à Rouen, il se flatta

(1) Je tire ceci d'un mss. de la Bibliothèque de Saint-Honoré qui a pour titre : *Lettre d'un ecclésiastique de Caen à un de ses amis au sujet de la résignation de la cure de Ste-Croix-St-Ouen.* Cette lettre est de la façon du P. François Chartier et toute dans ses intérêts. On y parle assez mal du Père de Sainte-Marthe.

de faire revenir peu à peu, tant le Père du Brueil que les paroissiens. Mais le Père de Sainte-Marthe, qui craignait les menées de l'un et de l'autre, gens adroits et de mérite, natifs de Vire, fit sortir l'aîné de Rouen, et ôta à l'autre la supériorité de Caen ; ce qui les ayant blessés, ils quittèrent l'Oratoire, furent offrir leurs services à M. de Bayeux, leur évêque ; et n'ayant plus rien à ménager avec nous, quand le cadet vit le Père du Brueil disgrâcié et en prison, il crut qu'il n'avait qu'à se présenter pour avoir la cure, et vint plaider au Parlement de Rouen pour faire valoir la résignation. Cependant, malgré les recommandations des Ministres, le bon droit de l'innocent persécuté l'emporta, et je trouve sur les registres de la maison de Rouen, au mois de février 1684, que le Père du Brueil, détenu présentement à Saint-Malo, a gagné son procès à l'audience de la grand'chambre contre le sieur Chartier, et a été maintenu dans le regret dans sa cure de Sainte-Croix-Saint-Ouen.

Répondant ensuite, du 27 février 1684, à un compliment qui lui avait été fait sur le gain de son procès, il s'humilie, et tremble du pesant fardeau qu'on lui laisse sur les épaules en sorte qu'il voit plus de lieu à la crainte que de sujet de joie dans cet événement (1).

Dans une autre lettre, du 29 septembre, et toujours écrite de Saint-Malo, il dit « *qu'il a assez d'amis dans ce pays-là, tout prisonnier qu'il est, pour procurer bien des lettres de recommandation auprès des juges du Parlement de Rennes à un de ses amis de Rouen, dont il parle*; *et que, quoiqu'il n'ait point de cure au dehors, il a bien des occupations au-dedans.* » (2)

(1) Du Brueil, *Lettre à Mme de Ribouville.*

(2) « *Il vécut à St-Malo d'une manière qui édifiait extraordinairement tous ceux qui le connaissaient, et sa conversation si charmante lui attirait l'amitié d'un grand nombre de personnes. Mais cet applaudissement général choqua ceux qui lui en voulaient, et ils obtinrent un nouvel ordre pour le faire transporter ailleurs.* » (*Mémoires de* Dufossé, page 469).

J'ai ouï dire en effet que, partout où on le transférait, à peine y était-il arrivé, qu'il y était aimé, considéré, accrédité même dans sa prison et dans la ville ; qu'il se servait de cette considération, qu'on avait pour lui, pour faire bien de bonnes œuvres ; et que la cause de ces fréquentes translations d'une prison dans une autre, était le dépit que ses ennemis en avaient, et l'espérance qu'il n'en serait pas de même partout. Aussi vois-je que, de Saint-Malo, on le fit passer au château de Brest.

Il y était le 13 décembre 1684. Je le vois par une de ses lettres datée de Brest, où il dit : « *Que c'est la quatrième prison où il a été déjà transféré* (le château de Rouen, la Bastille, Saint-Malo, Brest) ; *mais qu'il n'y a point d'endroit sur la terre qui ne soit une vraie prison pour un bon chrétien ; que, quand on l'aurait renvoyé dans sa maison, il s'y devrait regarder comme un étranger et un banni ; qu'ainsi, prison pour prison, il n'importe, ce n'est pas la peine de s'en inquiéter.* » Il tâche par ce motif de consoler sa bonne dévote de son absence. Il lui dit encore : « *Il n'y a pour le juste de retraite, de lieu de sûreté et de liberté que dans la face et le sein de Dieu... Travaillons pour y être admis et pour nous y tenir à jamais... Qui me donnera des ailes pour voler jusqu'à ce lieu inaccessible à tous les ennemis de mon salut ? Si je suis assez heureux pour y être établi, je serai aussi immobile que Sainte Luce ; et, en quelque lieu que l'on me transporte, mon corps pourra être remué, mais mon cœur ne changera point de place.* » Et peu après : « *J'ai lu dans saint Augustin qu'à la vérité, dans l'état de la vie présente où nous avons à souffrir, il nous faut un peu de consolation ; mais qu'il ne faut pas nous persuader que les consolations que Dieu nous donnera, soient pour nous affranchir de toute souffrance, mais seulement quelques faibles soulagements pour nous aider à porter nos peines... La plupart des gens se trompent sur cette matière, s'imaginant qu'ils ne doivent être consolés que par une délivrance actuelle des maux qu'ils souffrent, ou la*

possession effective du bien qu'ils désirent... Pour nous, portons bien notre misère, et espérons bien. C'est là être suffisamment consolés. »

Tels étaient les sentiments et les dispositions de ce prisonnier de Jésus-Christ en toutes les lettres que j'ai vues de lui, quoique la plupart écrites à des personnes qui étaient dans sa confiance la plus intime. Je n'aperçois nulle part le moindre soupir, la moindre trace de plainte de ses maux, ni contre ceux qui en étaient les auteurs. C'est ce que j'ai surtout observé dans son testament olographe daté du 19 février 1685 du château de Brest. Après, dit-il, qu'on lui a signifié l'ordre de sa translation de ce château dans la citadelle d'Oloron (1), il demande pardon à Dieu de l'abus qu'il a fait de son être et de tous les dons qu'il a reçus de sa bonté ; et en expiation de ces abus, ne pouvant prévoir en quelle situation ou disposition intérieure il se trouvera un jour, lorsqu'il plaira à Dieu de l'appeler à lui, il accepte dès à présent de tout son cœur, avec tout le respect dont il est capable, l'arrêt de mort prononcé déjà contre lui en la personne de notre premier père, et il offre sa vie en sacrifice pour hommage à l'éternité et à la justice de Dieu et en union de la mort de Jésus-Christ, notre Rédempteur, qu'il supplie de le purifier dans son sang. Après les autres déclarations de style ordinaire, il dit : « *que, s'il meurt à Rouen et curé, il désire d'être enterré dans sa paroisse ; et, s'il meurt ailleurs, dans le cimetière de l'Eglise sur laquelle il se trouvera, lors de son décès.* » Il ratifie les dispositions qu'il dit avoir déjà faites de ses biens patrimoniaux, qu'il a employés, partie en fondations de messes et autres legs pies à l'église paroissiale de Saint-Rambert-en-Forez, sa patrie ; partie pour aider à instruire les pauvres filles orphelines, dont les sœurs de la Charité prennent soin au dit Saint-Rambert ; partie en faveur de ses parents.

(1) **Là d'abord.**

Puis il ajoute : « *Je confesse avec beaucoup de reconnaissance et de sincérité les obligations étroites que j'ai à la Congrégation de l'Oratoire, dans laquelle on m'a souffert avec beaucoup de charité durant 53 ans que j'y ai vécu; et, si on m'en a exclu par l'ordre du roi dans le vieux palais de Rouen en 1682, j'ai cru que je ne devais pas me donner la liberté d'examiner les motifs des supérieurs; mais que je devais considérer cette exclusion comme un jugement de Dieu sur moi pour punir mes infidélités à l'égard de ma vocation, dont je n'ai pas rempli tous les devoirs, n'ayant pas conformé ma conduite et ma vie à la sainteté de l'esprit et de l'institution de cette Congrégation.* »

Et en signe de reconnaissance, il laisse à l'Oratoire de Rouen, outre les meubles de son presbytère, 100 volumes in-folio et autant in-4° de ceux qui sont dans son cabinet, suivant l'état et le mémoire qu'il en a dressé, comme étant le présent le plus convenable qu'il croit pouvoir faire à cette maison, à laquelle il déclare que, depuis qu'il est curé, il n'a fait d'autre gratification que de 5 ou 600 livres en argent.

Il lègue aussi à M. Laurent Mollin, prêtre, son neveu, quelques livres, et veut que tout ce qui sera trouvé à sa mort lui appartenir en argent monnayé, pièces d'argenterie, meubles et bijoux, soit employé aux frais funéraires, messes et aumônes aux pauvres. Enfin il finit cet acte en souhaitant de finir sa vie dans ces sentiments du Prophète-Roi : « *Non intres in judicium... etc... Si iniquitates... etc., peravit anima mea in Domino. Nonne Deo subjecta erit anima mea? Ab ipso enim salutare meum.* » Il fit son testament en pleine santé, mais dans le doute si ce serait pour longtemps, voyant que de St-Malo où il était bien, on le faisait passer dans la prison d'Oleron, qui devait être pour lui des plus incommodes. Car, au lieu que jusque-là, on l'avait distingué des autres prisonniers en lui donnant un logement séparé, dans sa nouvelle prison, où il était au plus

tard dès le 25 avril 1685 (1), il était mêlé, confondu et obligé de vivre avec tous ceux qui y étaient enfermés avec lui. Il écrit au Père Quesnel en le remerciant du présent qu'il lui avait fait du *Bonheur de la mort chrétienne*, qu'il « *va faire une espèce de retraite pour le lire; mais, de quelle manière se fera-t-elle au milieu de près de 1000 soldats? Comment peut-on avoir toujours les oreilles bouchées pour ne point entendre leurs impertinences, leurs jurements, blasphèmes, ordures, chansons, querelles? Il y a aussi 3 ou 4000 ouvriers qui travaillent aux fortifications de la place. On est ici si renfermé, et il faut nécessairement être logé si près des uns des autres que l'on s'entend réciproquement. Nos logements ne sont que des casernes toutes égales, toutes habitées, dont les séparations sont très minces. Ajoutez-y qu'on n'a point d'autre vue que sur la place, où se font toutes les assemblées, tous les exercices et les revues de soldats ainsi que leurs divertissements et leurs jeux.* »

C'est ce que je vois aussi par une lettre que lui écrivait M. l'abbé Duguet du lieu où il s'était retiré depuis sa sortie de l'Oratoire ». (2)

« *Cette liaison avec les méchants*, lui dit cet abbé, *m'a paru pour vous la chose la plus affligeante. Je croyais que votre esprit jouissait de la douceur et de la paix d'une sainte solitude, et qu'il profitait de l'éloignement des hommes pour s'unir plus étroitement à Dieu, et c'est l'esprit au contraire qui a le plus à souffrir.* »

Sur quoi il lui rappelle le souvenir « *du grand St Ignace, martyr, qui, malgré son ardeur extrême pour les souffrances, ne pouvait s'empêcher de se plaindre de se voir au milieu des soldats qui l'avaient en garde, et qu'il appelle des léopards.* »

Nonobstant la dureté de ce traitement, ce saint prêtre souffrit en paix. Voici comme l'en félicite l'abbé Duguet

(1) La preuve en est qu'il passe procuration de pareille date, de la citadelle d'Oleron à un de ses amis de Rouen, pour louer sa maison presbytérale.

(2) Duguet, *Lettre mss.* du 24 mars 1687.

dans une de ses lettres de l'an 1686. « *Qu'on serait heureux, Monsieur, si l'on pouvait être dans une disposition aussi sainte que la vôtre! J'en ai été infiniment édifié, et je n'ai pu lire l'endroit de votre lettre où vous consolez vous même si solidement et si chrétiennement votre bonne amie,* (Madame de Fontpertuys) *sans en être attendri jusqu'aux larmes. Elle a certainement besoin d'une telle consolation. Il n'y a que votre courage qui puisse soutenir le sien, et il n'y a que votre patience qui soit capable de lui en inspirer... Elle brûle d'impatience de le voir finir, au lieu que vous en attendez la fin avec tranquillité. Elle ne pense qu'avec frayeur qu'il peut durer autant que la vie; au lieu que vous offrez à Dieu dans la préparation de votre cœur, un sacrifice qui n'aura d'autres bornes que celles qu'il y voudra mettre.* »

Ses amis se donnaient alors quelque mouvement pour sa liberté, et ils en attendaient du succès, car M. l'abbé Duguet continue : « *Peut-être Dieu ne permettra pas que vos juges se* « *hâtent de vous rendre une justice qu'il s'est réservée; mais* « *il est vrai cependant que toutes les vraisemblances sont pour* « *vous; qu'on touche presque à la conclusion, et que l'affaire* « *est jusqu'ici dans une situation qui permet d'espérer. Mais* « *encore un coup, Dieu en est uniquement le maître; et peut-* « *être, comme vous le dites admirablement, il la fera réussir* « *en permettant que les hommes la fassent échouer... On s'est* « *attaché à demander la liberté. Cette grâce renferme les* « *autres et abrège tout. On verra dans la suite quel usage on* « *en fera; mais il faut vivre avant tout. Les fonctions, les* « *biens, la résidence auront leur ordre et leur temps; et Dieu* « *veuille qu'on en soit à la peine. On n'a pas cru qu'il fût à* « *propos, ni de se justifier sur personne, ni de citer aucun* « *garant. Le premier eût été odieux et le second inutile.* « *Aujourd'hui les amis sont plus prudents que généreux; et* « *peut-être n'ont-ils pas tort. Car il est vrai qu'on sert peu et* « *qu'on se nuit beaucoup* (1). »

(1) Duguet, Tome VIII, lettre 39.

On voulait le lasser par ces mauvais traitements et le forcer à se démettre de sa cure. Les amis mêmes étaient d'avis qu'il y renonçât dans l'espérance que ses ennemis, ne craignant plus son retour à Rouen, ne s'opposeraient pas à ce qu'on ferait dans la suite pour obtenir sa liberté. Le Père Reystoult, alors curé d'Yebleron, lui manda que c'était entr'autres l'avis de M. le coadjuteur de Rouen, Colbert.

Le P. du Brueil répondit qu'un « *docteur de Sorbonne lui avait déjà mandé la même chose ; que le P. Perrie, supérieur de Rouen, lui avait aussi écrit avoir appris du Père Thomassin que s'il renonçait à sa cure et consentait de ne plus se montrer à Rouen, sa liberté lui était assurée ; qu'on lui avait encore écrit depuis 15 jours, de la part d'un évêque qui avait parlé pour lui à un des plus grands prélats du Royaume, que sa cure était un obstacle à sa liberté.*

Qu'il est cependant à observer : 1° que, s'il venait à résigner sa cure dans les circonstances où il se trouvait, il exposerait son Résignataire à être frustré de son droit, attendu qu'il est actuellement occupé à se défendre contre le sieur Chartier, qui s'est pourvu au Conseil du Roi, en cassation de l'arrêt du Parlement de Rouen, et avec l'appui qu'il a trouvé auprès de M. de Châteauneuf, il pourrait bien trouver moyen de se faire mettre en possession de la cure, dès qu'il la saurait résignée à un autre.

2° Que celui qui lui succèderait par voie de résignation ou de démission faite pendant sa prison, aurait toujours lieu de craindre qu'un jour, lui, Père du Brueil, ne se servît, pour rentrer dans son bénéfice par voie de regret, de cette constante maxime des Canonistes, qu'un acte doit être libre pour être bon, et que ceux qui se font dans une prison, sont censés forcés et faits par quelque espèce de crainte.

3° Qu'ayant consulté Dieu dans la prière, il est demeuré convaincu que son bénéfice ne devait pas être le prix de sa liberté. Car après tout, dit-il, qu'est-ce que cette liberté d'aller

et de venir ? Est-elle si estimable que, pour l'acquérir, il faille violer les règles de l'Eglise et agir contre sa conscience en donnant un si mauvais exemple de quitter une vocation divine pour avoir la liberté d'être un prêtre oisif et sans emploi dans le monde ?... Je crois que Dieu m'a appelé à ma cure, puisqu'il m'y a maintenu tout disgracié que je suis, contre toutes les apparences humaines et les puissants appuis de ma partie. Attend-il de moi, après cela, que je la quitte volontairement de moi-même ? Je ne puis pas plus rompre ma condition de curé, que je puis rompre mes liens. L'un et l'autre viennent de Dieu. C'est à lui à les changer, quand et comment il jugera à propos ; de ma part, mon devoir consiste à facere quod possis et petere quod non possis. *C'est état, où Dieu m'a mis, est une conduite d'épreuve. Je ne dois ni m'y opposer, ni contribuer à la faire cesser. C'est à lui seul à le régler, à le terminer en temps et par les voies qu'il jugera plus à propos pour sa gloire et pour mon bien. Cette pensée me donne du repos et de la consolation ; et dans la captivité de mon corps, j'y trouve la liberté de l'esprit.* »

Il conclut donc à ne pas résigner sa cure au Père Perrie, que le Père Reystoult lui avait proposé comme un bon sujet, de la part de M. le coadjuteur de Rouen. Mais tant d'autres personnes vinrent à la charge pour lui donner le même conseil, qu'il résolut enfin de s'en rapporter au jugement de l'abbé Duguet, son cher et illustre compatriote ; et celui-ci lui écrivit du 19 juin 1687 que son sentiment était qu'il résignât.

Il balance d'abord dans sa réponse le pour et le contre ; puis, écartant tout ce qui est étranger à cette question, et la mettant dans son vrai point de vue, il dit : « *Il ne s'agit point ici d'acheter sa liberté par une démission intéressée. Vous avez eu horreur dans tous les temps de cette espèce de simonie, et Dieu vous a fait la grâce de souffrir avec patience et avec joie tout ce que cette fermeté vous a attiré de la part des hommes. Il ne s'agit point non plus de satisfaire par une*

résignation l'injuste désir qu'on peut avoir de vous obliger à quitter la place où Dieu vous a mis. Il s'agit encore moins de les radoucir et de se les réconcilier par cette désertion. Toutes ces vues sont, par la grâce de Dieu, infiniment éloignées d'une personne qui édifie toute l'Eglise par une patience et une humilité qui la rendent la bonne odeur de Jésus-Christ. Vous l'avez trouvé et vous le goûtez dans la croix, et si nous voulions vous en séparer, vous nous répondriez : Tenui eum, nec dimittam ; *et notre injuste compassion ne servirait qu'à redoubler votre courage et votre amour pour la justice.*

L'unique chose, dont il s'agit, est donc de savoir si vous ne devez pas remédier aux maux d'une Eglise qui vous est confiée, et dont un étranger, commis à votre place, ne prend aucun soin, en résignant votre titre à un homme qui en puisse remplir les devoirs... Il est bien vrai que son état ne vous peut être imputé, puisqu'on vous en a arraché par force : qu'on ne vous laissera peut-être pas libre sur le choix d'un successeur tel qu'il conviendrait ; qu'on pourra expliquer votre démission, après plusieurs années de résistance, comme un effet de lâcheté et la défaite d'un homme qui succombe enfin sous le poids de la persécution. D'ailleurs, on sait maintenant quel est le mystère qui vous retient, et que votre captivité n'est pas seulement une punition d'une faute légère ; mais qu'elle est une espèce de récompense de votre amour pour la vérité, et qu'assurément vous auriez plus de liberté, si vous étiez plus coupable. Or il semble qu'une résignation ne paraît pas si digne d'un confesseur qu'une fermeté de conduite toujours égale. Voilà des raisons pour rester curé, mais en voici d'autres qui me retiennent, puisque vous êtes assez humble pour vouloir que je vous donne mon avis.

1° *La règle unique des Pasteurs, c'est la charité et le salut du troupeau, puisque les âmes qui vous sont confiées sont en danger par la négligence d'un vicaire, et que vous estimez qu'une résignation leur procurerait un pasteur plus éclairé et plus fidèle. La décision paraît aisée. C'est là une de ces occa-*

sions où on renonce par charité à l'exercice même de la charité, et où l'on abandonne son troupeau, qu'on aime, par la raison même qu'on l'aime.

2° *On attribuera peut-être cette condescendance à un affaiblissement secret ; mais on pense diversement sur cette démarche. Si les uns voudraient que vous ne la fissiez jamais, d'autres voudraient que vous l'eussiez déjà faite. Dans ce partage,* fac quœcumque invenerit manus tua, quia Dominus tecum est.

3° *Quand vous conserveriez votre titre jusqu'à la mort, il y a toute apparence qu'il serait donné alors avec assez peu de discernement. Le bruit de votre décès s'étant répandu depuis peu par des personnes mal informées, le cardinal de Bouillon envoya aussitôt les provisions de votre bénéfice au Père de Nans, de l'Oratoire, sans que celui-ci en eût la moindre pensée, et l'on ajoute aussi, sans qu'il eût les qualités nécessaires à un curé. Vous préviendrez donc un mauvais choix par votre résignation.* »

M. Duguet porte ensuite son jugement sur trois sujets, qui lui avaient été proposés par le Père du Brueil. Il ne les indique que par les lettres initiales de leur nom, et ne parait pencher pour aucun des trois. Il ajoute, au sujet du dernier : « *Peut-être trouverait-on mieux dans sa compagnie* (c'est-à-dire dans l'Oratoire). *Mais l'on dit que les gens de bien y sont un peu volontaires, et qu'il y en a peu qui ne soient suspects. Ainsi les premiers refuseront, les autres seront refusés.* »

Le Père du Brueil résigna au Père Robert-Alexis Pollet, qui prit possession de sa cure le 11 septembre 1688. Ce Père venait de travailler les deux années précédentes avec estime et une grande bénédiction aux Missions que nous avions faites aux nouveaux convertis, dans les diocèses de Meaux et d'Amiens, et il soutint la bonne opinion que le Père du Brueil avait conçue de lui, par ses fréquentes instructions, son amour tendre pour les pauvres de sa paroisse,

son application à tous les devoirs de son ministère et une édification singulière dans sa conduite personnelle. Mais il ne garda la cure de Sainte-Croix-Saint-Ouen que cinq ans et demi, étant mort avant le Père du Brueil le 3 décembre 1693, âgé seulement de 48 ans, et ayant résigné, avant de mourir, au Père Daniel Hervé.

Ce changement n'en apporta point, comme on s'en flattait, dans la condition du Père du Brueil, qui semblait au contraire empirer à mesure qu'elle durait. M. Duguet lui écrivait encore à Oléron du 19 juin 1689 : « *L'idée de votre captivité et des tristes circonstances qui en augmentent tous les jours le poids, en est une que je ne puis soutenir... Je désire avec passion que Dieu la finisse. La pauvre demoiselle du Moustier ne pense qu'à cela ; mais jusqu'ici Dieu n'a paru s'appliquer qu'à l'éprouver aussi bien que vous... La vérité est que l'on ne trouve personne qui ose parler ou qui puisse le faire avec succès... Il y a de certaines barrières qu'on trouve partout, et qu'on ne saurait surmonter. Le canal d'ailleurs est unique, et vous savez quel il est. Tous les autres chemins reviennent là, et s'y perdent. L'autorité de toute votre ancienne famille est fort mince et fort tombée. Il n'y a que les premiers supérieurs qui puissent parler, et leur place les rend fort circonspects et plus timides que les autres. Ils n'oseraient même rien tenter sans l'agrément de celui* (1) *qui les gouverne. S'ils le faisaient sans lui, ils perdraient tout; et, s'ils le consultent, qu'avanceront-ils ? On a déjà trop de preuves qu'il n'est pas de cet avis, et je ne vois pas comment on pourrait le faire changer.* »

L'année suivante 1690, on eut encore la dureté de faire changer pour la sixième fois de prison au Père du Brueil et de le transférer d'Oleron à Brescou, qui est une roche dans la mer, vis-à-vis d'Agde, où l'air est si malsain qu'on

(1) L'archevêque de Paris.

est obligé d'en changer souvent la garnison, de peur qu'elle n'y périsse. Il en donna avis à une amie de M. Duguet (je pense que c'était Madame de Fontpertuys), lequel lui écrivit la lettre de consolation suivante du 22 septembre 1690 : « *Rien ne m'a plus affligé, M., que votre nouvel exil ; et je vous assure que c'est votre patience toute seule et la consolation que vous trouvez dans vos maux qui soit capable de m'en donner. Je ne doutais pas que Dieu ne vous eût fait sentir, dans cette nouvelle épreuve, qu'il n'y en a point de trop dures pour les personnes qu'il console et qu'il fortifie ; mais j'avais besoin d'en être assuré par vous-même, et vous ne sauriez vous imaginer combien les sentiments dont votre lettre à Madame de Fontpertuys était remplie, ont contribué à m'en donner de raisonnables.*

Je suppose que vous y parlez avec une exacte sincérité.

Je prends donc à la lettre tout ce que vous y dites à cette bonne amie pour la consoler, et je vous vois ainsi un peu plus en repos que dans votre dernière captivité, parce que vous avez moins de bruit et moins de liaison avec la garnison ; et je vous avoue, M., que je commence à respirer, en ne portant plus cette pensée, dont j'étais accablé, que vous étiez environné de soldats de tous côtés sans pouvoir trouver ni de temps ni de lieu tranquille. Il me semble que rien n'était plus capable de tenter votre patience que de n'avoir jamais d'intervalle de repos et de silence ; une telle épreuve m'aurait fait succomber mille fois, et je ne saurais m'empêcher de rendre grâces à N.-S. de ce qu'il vous en a délivré. Je sais bien que le rocher, où il vous a transféré, n'est qu'un écueil où tout manque jusqu'à un espace pour s'y promener ; mais enfin, vous y êtes sans bruit, sans blasphème, sans distraction et avec un officier qui, par sa piété et sa générosité, vous peut tenir lieu de beaucoup d'amis.

Il est heureux de posséder seul ce que tant d'autres désireraient de partager avec lui. Il est plus heureux encore de bien connaître son bonheur et d'en profiter ; et, en vérité, quoique

je l'honore déjà d'une manière également respectueuse et tendre, je ne saurais m'empêcher de regarder avec envie la consolation qu'il a de vous rendre quelques services et de vous tenir lieu de tous vos amis. Je suis persuadé néanmoins que son attachement pour vous est un effet de sa vertu et de la vôtre ; qu'il n'est sensible qu'à vos intérêts ; qu'il désire aussi ardemment que vous votre liberté ; et qu'il voit, avec la même douleur que nous, tant de mérite enseveli. Il n'y aurait pas moyen de s'en consoler, si l'on ne regardait que les hommes ; mais c'est une sagesse et une bonté infinie qui gouverne tout, et qui fait tout servir au bien de ses élus. »

L'évêque d'Agde, Louis Fouquet, du diocèse duquel Brescou fait partie, lui écrivit en ces termes si obligeants : « *Quand j'appris, Révérend Père, votre translation au rocher de Brescou, j'en eus d'abord un sentiment confus de douleur et de joie ; je vis la plaie de l'Eglise et même de la société civile dans un tel traitement fait à un prêtre de grand mérite et fort âgé ; mais aussi je sentis du plaisir à pouvoir vous offrir mon diocèse en ce qui dépend de moi, et moi-même. Je vous supplie donc, R. P., de prendre dans vos liens la direction de l'Eglise qui a été commise à mon indignité et à ma faiblesse par la permission de Dieu. Je vous donne tout le pouvoir que j'en ai reçu au jour de ma consécration, et qui se peut commettre à un prêtre. Je vous demande vos prières et vos conseils pour mes diocésains d'Agde et pour moi, et d'y ajouter vos bonnes grâces. Je vous en irais supplier moi-même, si je ne craignais de vous déplaire ou d'aggraver vos chaînes. Disposez donc de moi surtout par rapport à vous, sans façon aucune et avec toute liberté. Je voudrais avoir de la faveur pour écrire utilement à la Cour pour votre liberté ; mais je ne suis rien moins bon qu'à cela. Si, toutefois, vous jugez qu'il soit de l'ordre de l'Eglise qu'un évêque écrive sur un prêtre innocent, maltraité dans son Eglise, je le ferais de la manière et à qui il vous plaira, hors à celui à qui je n'ai point voulu écrire pour moi, non que j'en aie de l'aversion, mais je n'ai pas*

cru devoir encenser des inférieurs qui se relèvent sur ceux dont ils doivent dépendre. Je ferai encore le pas qu'il vous plaira auprès de ceux qui vous environnent, car je dois ménager la grande occasion que Dieu m'offre de servir l'Eglise en vous. Mon neveu, en qui j'ai toute confiance, vous expliquera mieux mes sentiments. Je suis... etc. A Agde, le 15 septembre 1690. »

M. Arnauld, apprenant dans sa retraite de Flandres que les rigueurs du traitement fait à son sujet au Père du Brueil ne finissaient point, en témoigna aussi dans ces termes (1) sa sensibilité à Madame de Fontpertuys dans sa lettre du 13 août 1690 :

« *Ce nous a été un étrange contrecoup d'apprendre ce qui est arrivé au pauvre insulaire après les grandes espérances qu'on nous avait données d'un traitement tout opposé. J'en dois être plus touché que personne, puisque c'est à mon occasion qu'il est traité si durement depuis tant d'années. Mais, comme je suis très assuré que c'est Dieu qu'il a principalement regardé dans ce qu'il a fait pour moi, je ne puis douter que Dieu ne lui en tienne compte, et que des souffrances si extraordinaires ne soient la voie par laquelle il a résolu de le faire arriver à une sainteté non commune... Vous voyez bien que cette lettre n'est pas moins pour le cher insulaire que pour vous. Car je n'ai point d'autres pensées sur son sujet, et je ne pourrais lui écrire que la même chose.* »

Ce docteur fit ensuite un acte bien généreux au sujet du Père du Brueil. Comme son neveu, M. de Pomponne, travaillait à ménager le retour de M. Arnauld à Paris, et exigeait seulement qu'en y arrivant, il irait faire une visite à M. l'archevêque, M. Arnauld, qui fut longtemps sans vouloir entendre à cette proposition, témoigna ensuite qu'il n'y avait qu'une condition, sans laquelle il pût se résoudre de voir M. de Harlay, qui est qu'il fit rendre au Père du

(1) Arnauld, *Lettres*. T. VI.

Breuil la liberté, qu'il avait perdue pour lui, et qu'il ne voulait point jouir de celle qu'on lui offrait pour lui-même, si son ami continuait à être privé de la sienne (1).

On fit auprès de ce docteur de nouvelles instances pour qu'il ne mît des obstacles au bien qu'on lui voulait procurer, par les conditions qu'il opposait lui-même à la grâce qu'on lui voulait faire, et il répondit à Madame de Fontpertuys avec sa fermeté ordinaire (2) : « *M. de Pontchâteau m'a conté que, lorsqu'il fut voir l'archevêque de Paris avec Monsieur d'Armagnac, son neveu, le discours tourna sur M. Arnauld, et M. de Paris dit qu'il n'avait tenu qu'à moi de retourner à Paris et d'y être en toute sûreté ; mais que je ne l'avais pas voulu à moins que l'on ne rendît la liberté au Père du Brueil, à qui on ne l'avait ôtée que parce qu'il m'avait rendu service. Sur quoi M. Le Grand dit : Je lui en sais bon gré. C'est agir en honnête homme. Or ne dois-je pas être encore dans la même disposition ?* »

Et encore dans une autre lettre à la même (3) : « *Tout le crime du Père du Brueil a été d'avoir fait entrer pour l'amour de moi dans le royaume* l'Apologie pour les catholiques, *et on sait que feu M. le chancelier* (Le Tellier) *avait dit qu'en prenant les choses dans la plus grande rigueur, on ne pouvait condamner ce Père qu'à quarante livres d'amende ; et voilà six fois qu'on lui fait changer de prison ! Et, à l'âge de plus de 80 ans, on l'a relégué dans une île, où l'air est si méchant qu'on en change la garnison tous les trois mois ! Il y a grande apparence qu'il y a beaucoup de ces duretés dont le roi n'est point informé !* »

J'ai vu une lettre du Père du Brueil écrite de sa prison de Brescou, du mois d'août 1691, à un M. du Bois à Rouen, qui paraît avoir été fort avant dans sa confiance. Il y entre

(1) *Lettre à du Vaucel* du 5 octobre 1691. Tome VI.
(2) *Lettre du 25 mars 1692.* Tome VI.
(3) *Lettre du 3 avril 1692.*

dans un détail de toutce qui le concerne, à me faire regretter de n'en avoir pas trouvé d'autres écrites au même. Il lui dit donc que sa santé est un peu meilleure, et que l'âge de 79 ans et 8 mois passés diminue à la vérité sa vue, et affaiblit ses forces, s'il fallait marcher beaucoup ; mais que ses plus longues promenades sont bornées à 30 ou 40 pas, ce qu'il peut faire à l'ombre, et lui suffit pour prendre un peu l'air et faire exercice ; qu'il fait assez librement ses autres fonctions, qui ne demandent pas de grandes forces ; qu'il lit et écrit à l'ordinaire, peut-être trop, quoiqu'il lui semble que sa tête n'en souffre point ; qu'au reste, son sort est toujours le même, étant toujours dans le même lieu où il arriva il y a un an ; que, par rapport avec ses occupations, outre celles qui sont de son choix et convenables à son état, depuis plus de deux mois on l'a fait devenir avocat consultant ; que M. l'évêque d'Agde, voulant terminer une affaire fort embrouillée d'un homme protégé par le major de la place, s'en est rendu l'arbitre, et l'en a fait rapporteur ; qu'elle est fort embarrassée par les artifices et la mauvaise foi d'un oncle, qui, pour se rendre maître du bien d'un de ses neveux, a multiplié et falsifié bien des actes ; que, par l'inspection des papiers de cet innocent dépouillé, il a découvert de très grandes injustices de la part de l'oncle et des faussetés si criantes que, si l'affaire était portée devant des juges ordinaires, il en coûterait la vie ou tout au moins les poings coupés à trois ou quatre personnes. Ce qui a porté des personnes qualifiées à supplier le prélat de terminer cette affaire par voie d'arbitrage, et que c'est chez lui que s'assemblent les arbitres choisis par l'évêque pour se mettre au fait de ce procès, que lui, Père du Brueil instruit (1).

Il dit ensuite à ce M. du Bois : « *J'ai écrit au fils de M. de*

(1) Du Brueil, Lett. mss.

la Beaume avec des témoignages d'amitié, et sans lui faire aucun reproche du peu de fidélité dont il usa à mon égard, m'ayant caché un certain fait qu'il déclara dans ses interrogatoires au vieux Palais (de Rouen), *et qui me fut communiqué, au lieu que, s'il me l'eût dit confidemment, nous l'aurions facilement prévenu ; ce qui fut cause qu'il fut arrêté ; ce qui nuisit même à M. l'Intendant* (1), *et donna un air plus fâcheux à mon affaire ; et deux jours après, l'imprudence du sieur Racine, qui fut envoyé à sa place, y mit le comble. Ce sont des circonstances importantes de mon histoire, que peut-être vous ne savez pas, et dont je vous ferai le détail, si vous le jugez à propos. Je ne laissai pas, étant dans le vieux Palais, où était aussi* (enfermé) *le sieur de la Beaume, de lui envoyer à deux fois deux demi-louis pour le soulager ; et, lorsque je fus à la Bastille, où était aussi le sieur Racine, je demandai un jour à M. de la Reynie, mon commissaire, permission de lui envoyer de l'argent pour avoir du linge et du bois ; car c'était en hiver, et M. de la Reynie m'assura qu'on y avait pourvu, et qu'il ne manquait de rien. Je le dis en présence de M. de la Reynie, quand nous fûmes confrontés : outre que, d'abord que je sus à Rouen qu'il avait été arrêté à Saint-Denis, je donnai ordre qu'on fournît chaque jour 8 ou 10 sols à sa mère, et sans compter qu'il ne perdait pas ses rétributions à la paroisse. A son retour* (de prison), *au bout de huit mois, on lui donna 40 écus de mon argent pour l'indemniser.* »

On voit dans ce détail l'attention du Père du Brueil à ne vouloir pas souffrir que l'engagement, où il avait mis quelques personnes dans l'affaire des ballots, leur portât aucun préjudice sans le réparer.

Brescou était un séjour trop incommode pour un homme de l'âge du Père du Brueil. M. de Basville, intendant de Languedoc, fut touché de compassion d'une situation si

(1) M. Le Blanc, père de celui qui est mort depuis quelques mois, ministre d'Etat.

triste et si peu méritée, et obtint de la Cour que le prisonnier serait transféré au château d'Alais. M. de Châteauneuf le recommanda fort au gouverneur, et celui-ci répondit qu'il rendrait sa prison aussi douce au Père du Brueil qu'il le pourrait souhaiter ; qu'il était déjà le maître de se promener, quand bon lui semblait, et qu'il le faisait manger souvent à sa table. Il ajoutait : « *M. de Basville me l'a pareillement fort recommandé, me priant de le traiter le plus honnêtement que je pourrais, et prétendant que j'y suis d'autant plus obligé que Dieu m'envoie ce prisonnier pour me mener en son Paradis avec lui malgré le peu d'envie que j'en aie* ». M. de Basville avait une estime et une considération particulière pour ce Père, et on prétend que (1), quand il avait été obligé de passer par Montpellier pour se rendre à sa prison de Brescou, nonobstant la raison d'Etat et la politique, M. de Basville n'avait pu s'empêcher de le distinguer et de ne le traiter rien moins qu'en homme disgrâcié. On dit même, ce qui parait encore plus étrange, qu'en entrant à Agde, les consuls furent le visiter en chaperon, le Chapitre fut le complimenter dans les formes, qu'on tira même du canon, et que chacun s'empressa de lui témoigner le cas qu'on faisait de sa personne et de son mérite.

Je ne sais pas le temps précis qu'il vint à Alais, sa dernière prison. Mais il y était sûrement au mois de septembre 1693, et établi depuis plus d'un an, lorsqu'à l'occasion de notre 21[e] assemblée générale, qui se tenait à Paris, il crut, en l'absence et pendant l'exil du Père de Sainte Marthe, devoir écrire la lettre suivante au Révérend Père Gaume, supérieur de Saint-Honoré, pour être lue à nos Pères assemblés :

« *Mon Révérend Père,* gratia et pax a Deo Patre et Domino nostro J.-C. *L'extrême affaiblissement où je me trouve ensuite d'une troisième maladie en ce lieu depuis 14 mois, semble*

(1) Bougerel, *mém. mss.*

m'avertir assez et me donner sujet de croire que velox est depositio tabernaculi mei. *C'est ce qui m'oblige à rompre le silence, où je me suis tenu à l'égard de ceux qui ont gouverné la Congrégation depuis onze ans qu'il y a que je suis arrêté. J'ai cru que, devant être sensiblement mortifié par les deux disgrâces de ma détention et de mon exclusion qui m'arrivèrent en même temps, elles m'interdisaient aussi un commerce où j'aurais trouvé des douceurs et des consolations qui n'étaient pas convenables à mon état présent. Je considérai ma détention comme un juste châtiment de mon imprudence, de ma curiosité et des autres fautes dont on me jugea répréhensible. Je la regardai aussi comme un effet de la divine miséricorde, qui voulait me retirer des trops grands épanchements extérieurs et de la dissipation à laquelle mon peu de ferveur et de régularité, joint à la diversité de mes emplois et de mes fonctions, servaient d'occasion et de prétexte. La bonté de Dieu a voulu me faire rentrer en moi-même, m'assujettir à la retraite, m'engager à devenir plus pénitent pour expier tant de fautes passées, et enfin m'apprendre à me recueillir ; ce que mon peu de zèle néanmoins à trouvé fort difficile parmi les déréglements d'une soldatesque emportée et au milieu des garnisons, où j'ai toujours vécu en différentes prisons depuis 11 ans, ayant incessamment devant mes yeux, à mes oreilles, à droite et à gauche, du tumulte et des objets scandaleux, choquants et inévitables.*

Pour ce qui regarde mon exclusion, je l'ai regardée avec respect, comme l'effet de l'autorité que la Congrégation avait alors sur moi. Il n'était pas juste que ma disgrâce lui fût en aucune manière préjudiciable, tombant sur une personne qui eût continué d'être un de ses membres et de ses sujets ; et d'ailleurs j'ai cru que Dieu l'avait permise pour punir mes prévarications précédentes et tant d'infidélités à ma vocation, n'ayant pas toujours réglé ma conduite selon la sainteté de son esprit et la droiture de ses réglements, et étant éloigné de la perfection où un autre plus exact et plus fidèle que moi

aurait dû être animé, après avoir été souffert dans cette congrégation avec tant de bonté, de charité et de patience, pendant 54 ans que j'y avais vécu avant ma détention.

Toutes ces considérations m'ont fermé la bouche, et m'ont empêché de vous faire aucune demande, me croyant obligé d'attendre humblement, sans inquiétude et en silence, les ordres de Dieu et prenant pour moi ce que dit le Prophète : Expecta Dominum, viriliter age et confortetur cor tuum et sustine Dominum. *Je n'ai osé former aucun désir; mais, dans la faiblesse où je me trouve maintenant, j'ai cru que je devais rendre témoignage des sincères sentiments de mon cœur, toujours pleins de fidélité, de reconnaissance, de respect et d'amour pour la Congrégation, en la suppliant très humblement que, si je demeure exclu de son corps, je ne sois pas exclu de ses prières, et ne méritant pas d'être considéré comme un de ses enfants, elle daigne au moins me regarder comme un de ces étrangers qu'elle associe, et sur qui elle étend les effets de sa charité, en présence de Dieu et de ses autels.*

Tout misérable que je suis, je ne cesserai point de faire des vœux en faveur de cette sainte Congrégation pour demander à Dieu une abondante effusion sur elle de ce même esprit qui l'a formée et qui la conduit, et de lui souhaiter toutes les bénédictions nécessaires pour la rendre de plus en plus utile à son Eglise et pour la sanctification de tous ceux qui la gouvernent, qui la composent et qui lui sont et lui seront associés par des liaisons spirituelles. Je présente mes très humbles respects à tous ceux du Conseil de la Congrégation, (le Révérend Père Général était alors exilé) *et à ceux de cette assemblée, de qui j'ai l'honneur d'être connu, désirant avoir part aux prières de tous. Faites-moi l'honneur de me croire très sincèrement en N.-S. Jésus-Christ, etc.* »

Il est dit, dans les *Mém. Mss. des pp. Pères,* que c'est au Père de Sainte-Marthe même que la lettre était adressée, que celui-ci l'envoya à l'assemblée, et que l'assemblée répondit qu'on aurait égard aux désirs du Père du Brueil, pour la

participation de nos prières, qu'il souhaitait à sa mort (1). Je ne sais si l'on s'en souvint alors ; mais notre *Nécrologe* ne fait point mention de lui.

L'année suivante, 1694, on parlait (2) fort de voir revenir tous les exilés à la sollicitation du pape Innocent XII. On aurait écrit de la Cour à tous les Intendants pour savoir l'état des uns et des autres, et on savait que M. de Basville (3) était très favorable au Père du Brueil ; mais ses espérances s'en allèrent bientôt en fumée. Un ministre d'Etat ayant pris un jour la liberté de parler au roi et de lui représenter l'état de souffrances où le Père du Brueil était depuis si longtemps, obtint de sa Majesté la grâce de son élargissement. Mais la nouvelle en étant venue aux oreilles de M. de Paris avant que les ordres pour la liberté fussent exécutés, le prélat alla trouver le roi, et lui fit révoquer les ordres sur la noire peinture qu'il lui fit du caractère du Père du Brueil (3).

Ses ennemis montrèrent au roi une de ses lettres, où il parlait de son état avec cette paix du Saint-Esprit qui fait goûter les maux de cette vie comme des biens très avantageux, et ils s'en servirent pour lui persuader que ce Père était content de demeurer au lieu où on l'avait mis (4).

M. Arnauld mourut peu de mois après dans sa retraite de Flandres. Le Père Quesnel, son compagnon de fortune, donna aussitôt avis de cette mort au Père du Brueil, et après une narration assez détaillée des circonstances, il ajoute : « *Je ne dis pas pour raison combien il nous honorait et combien votre état lui était sensible* ; *vous le savez ; il*

(1) J'en doute : il y aurait eu quelques lignes de civilité particulière pour lui, et il n'était pas naturel de s'adresser à un homme qu'il savait bien alors être exilé à plus de 200 lieues de l'endroit où se tenait l'assemblée.

(2) Arnauld, *lettre Du Vaucel*, 22 avril 1694, T. 7.

(3) Du Fossé, *mém.*, p. 470.

(4) Idem, *ibid.*, p. 471.

respectait vos liens, il les portait avec vous, et il n'y a rien qu'il n'eût fait pour vous en décharger. Mais, comme Dieu a voulu qu'il eût l'honneur de mourir dans son exil volontaire pour sa cause, il y a aussi sujet de croire qu'il ne rompra vos liens qu'en rompant ceux qui empêchent votre âme d'aller se réunir à lui. Je crois que votre foi, vive et animée comme elle est, vous fait dès maintenant connaître le prix des souffrances endurées pour la cause de Dieu, et vous fait regarder avec actions de grâces la miséricorde qu'il semble vous préparer, de mourir comme notre Sauveur sur la Croix (1). »

Ce fut en effet dans sa prison du château d'Alais qu'il consomma son sacrifice. J'en ai vu une relation imprimée. En voici le titre :

*Lettre de M*** contenant une relation de la mort du Père du Brueil, prêtre de l'Oratoire, décédé au château d'Alais, lieu de son exil, le... septembre 1696.* Cologne, 1697, in-12 de 40 pages.

Elle a été composée par un de ses neveux, présent à sa mort. C'était le sieur Mollin, qui dit (2) : qu'ayant été mandé par son oncle, dès la mi-août, il partit du séminaire de Lyon pour venir le joindre et le trouver le 28 du même mois extrêmement affaibli d'une diarrhée, ayant déjà reçu le viatique en présence de tout le chapitre d'Alais en surplis. Il apprit de lui-même que, pour le faire plus décemment, il s'était fait mettre hors de son lit et à genoux, appuyé contre une petite table, qu'il avait devant lui à cause de sa faiblesse ; et d'autres personnes, qui étaient présentes, l'avaient assuré que, dans cette posture, le Père du Brueil avait parlé près de trois quarts d'heure et d'une manière si enlevante, qu'il n'y avait pas eu jusqu'à un Père Jésuite qui, s'étant trouvé à Alais et ayant voulu assister aussi en surplis à la cérémonie, ne fondît en larmes comme

(1) *Testament et autres pièces touchant la mort de M. Arnauld*, 1695. in-16.
(2) Du Mollin. *Relation de la maladie du Père Du Brueil.*

tous les autres assistants; qu'il fit sa profession de foi en prononçant anathème contre tous ceux qui s'écartaient tant soit peu des vrais sentiments de l'Eglise romaine et contre lui-même, s'il en avait jamais eu la pensée, et s'il ne mourait dans son sein comme il y avait toujours vécu.

Il conserva toujours, continue son neveu, une grande liberté d'esprit, et fut occupé jusqu'au dernier instant de sa vie des sentiments les plus tendres et les plus fervents. Il récita son bréviaire jusqu'à la veille de sa mort, il répondit à toutes les prières de l'Extrême-Onction, et se fit lire, avant de la recevoir, le chapitre de l'épître de saint Jacques, où il est parlé de son institution. A la place de son bréviaire, que les médecins ne voulurent plus qu'il récitât, il se mit à dire son chapelet, qu'on lui trouva à la main, lorsqu'il expira, et il rendit l'esprit en prononçant le saint nom de Jésus, d'une manière paisible, sans effort, sans grimace et comme un enfant qui s'endort, le 5 septembre 1696, après plus de quinze ans de persécution et âgé de 84 ans moins deux mois.

Il ne manqua jamais de prier Dieu tous les jours, non seulement pour le roi, mais encore en particulier pour feu Mgr l'archevêque de Paris, François de Harlay, pour le Père de La Chaise et pour tous ses ennemis. C'est de quoi son neveu dit avoir été témoin oculaire pendant huit mois qu'il avait ci-devant passés avec lui dans sa prison ; et, lorsque celui-ci apprit à son oncle la nouvelle qu'il venait de recevoir de la mort de M. de Harlay, il dit qu'à l'instant, le Père du Brueil se mit à genoux, et fut plus d'une demi-heure à prier pour le repos de l'âme de ce prélat, qu'il regardait, ainsi que le public, comme le véritable auteur de ses liens et de la durée de sa prison.

Son âge et ses infirmités ne le purent jamais porter à se dispenser d'observer le Carême ni les autres jeûnes et abstinences de l'Eglise.

Il avait un tel amour pour la pureté qu'il ne put jamais souffrir, durant le cours de sa maladie, qu'aucune femme touchât tant soit peu son corps, quelque nécessité qu'il y eût. Une heure même avant sa mort, une de celles qui le servaient, ayant voulu le remuer, il lui fit signe de la tête de se retirer, et ne voulut jamais qu'elle l'approchât.

Il ne cessait de parler de Dieu et de s'occuper de l'Éternité. Jamais on ne l'entendit se plaindre, ni de son mal, ni de personne. Jamais il ne voulut rien demander de ce qui pouvait lui faire plaisir et le soulager. Jamais aussi il ne refusa rien de ce qu'on lui présenta, quelque dégoût qu'il en eût.

Il était aimé et honoré de tous les honnètes gens d'Alais, comme il l'avait été dans ses autres prisons et partout. Il fut enterré dans l'église cathédrale, dans le caveau et auprès de M. le marquis de Gaujac La Fare et de feu M. le Gouverneur, ses intimes amis. Toutes les communautés religieuses assistèrent à son convoi, et presque toute la ville ne se lassait point d'admirer son visage bien plus vermeil qu'il ne l'avait, lorsqu'ils lui avaient vu dire la messe au Château.

Le neveu finit sa relation par nous raconter que deux Pères Jésuites, qui se trouvaient alors à Alais, vinrent aussitôt au Château pour s'informer d'une dame si le mort avait laissé beaucoup d'argent, quels livres il avait, en quoi consistaient ses meubles ; que, rabroués par la dite dame, qui en vint même à leur reprocher qu'ils étaient la cause des persécutions et de la mort de ce saint homme, ils eurent encore le front de s'adresser à lui-même qui écrit ceci, le corps du défunt se trouvant encore dans sa chambre, et de lui faire bien des questions impertinentes, comme si le Père du Brueil était toujours de l'Oratoire, et d'où vient qu'en étant, il ne portait point le collet ; ajoutant qu'à sa physionomie il avait l'air d'avoir été un homme d'esprit ; à quoi le neveu répondit assez brusquement, leur

tournant le dos. Il ajoute qu'il tint même du Prieur des Jacobins d'Alais et de quelques personnes de considération, que ces deux Révérends Pères avaient été faire instance auprès du Gouverneur pour l'engager à faire arrêter les livres et les papiers du Père du Brueil, prétendant qu'on y trouverait de quoi justifier la conduite que le roi avait gardée à son égard en le faisant tenir en prison, et qu'un autre Jésuite, qui avait prêché le dernier Carême à Alais, lui proposa d'acheter de lui la bibliothèque de son oncle pour leur collège de Nîmes, s'il voulait lui donner auparavant un état de ses livres, et que, sur ces indices, il crut devoir se transporter incessamment à Montpellier, comme il fit, auprès de l'Intendant, pour s'assurer la dépouille de son oncle, de peur que le titre de prisonnier ne devînt un prétexte de confiscation dont les Jésuites eussent le profit; et M. de Basville lui dit, en présence d'un chanoine et du Père Fressinaud, supérieur de l'Oratoire, que le Père du Brueil était un martyr de feu Mgr l'Archevêque Paris et du Père de La Chaise ; qu'il pouvait être assuré d'avoir un saint dans sa famille et qu'il n'avait rien à craindre pour sa dépouille, qu'en effet il retourna recueillir à Alais.

En effet, le Père du Brueil pria un jour le Père de La Chaise de représenter à Sa Majesté le sensible regret qui n'avait point cessé de pénétrer son cœur durant les quatorze années de sa détention, pour le malheur de lui avoir déplu, et de lui obtenir le pardon de sa faute, afin qu'ayant tâché de se réconcilier avec Dieu par la grâce du Jubilé qu'il venait de gagner, il pût aussi avoir la consolation de mourir réconcilié avec son roi et délivré du malheur affligeant de sa disgrâce. Il finit en lui disant qu'il ne peut souhaiter un plus charitable médiateur pour obtenir cette double réconciliation avec Dieu et avec le roi que Sa Révérence, si elle a la bonté d'offrir pour lui

ses sacrifices à Dieu pour la première, et de faire une très humble supplication au roi, pour la seconde (1).

Voici la réponse du Père de La Chaise :

A Paris, le 11 décembre 1695.

« *Mon Révérend Père, j'ai différé de faire réponse à la lettre obligeante que vous avez pris la peine de m'écrire jusqu'à ce que j'en eus rendu compte au roi ; ce que je fis hier avec M. de Châteauneuf qui, m'ayant communiqué la lettre édifiante que vous lui aviez écrite, en fit la lecture à Sa Majesté en ma présence. Je fis mon devoir en cette rencontre, et n'oubliai rien de ce que la compassion que j'ai des maux que vous souffrez me pût inspirer pour vous obtenir la liberté, que je vous souhaite depuis longtemps. Mais Sa Majesté a cru avoir des raisons pour ne pas écouter ma très humble prière. Ainsi, Monsieur, je ne puis vous dire autre chose, sinon que Dieu vous veut sanctifier par une patience persévérante et une conformité constante à ses saintes volontés. Je suis parfaitement et de tout mon cœur, etc.* »

Le neveu du Père du Brueil apprit que, pendant son absence, les Jésuites étaient encore venus à la charge pour faire saisir les livres et les papiers, qu'il avait eu la précaution de mettre sous clef avant de partir, et que, n'y pouvant réussir, ils avaient décrié sa mémoire autant qu'il leur avait été possible, mais assez inutilement, parce que le secondaire, c'est-à-dire le vicaire de la paroisse, leur avait fermé la bouche, en disant dans toute la ville qu'ayant ouï sa confession générale depuis l'âge de raison, il n'y avait rien trouvé qui lui parût matière à péché mortel ; et que, s'il était possible qu'un ange prît un corps humain, il ne croyait pas qu'il pût vivre plus purement qu'avait fait cet élu de Dieu ; témoignage que le Père Gabriel Le Blanc, qui avait fort connu le Père du Brueil, confirma depuis par le sien.

(1) La lettre est du 2 avril 1695.

LE P. DE CONDREN

Le cardinal de Bérulle fut remplacé dans le gouvernement de sa Congrégation par le Père de Condren, le plus illustre de ses disciples, celui qui lui était le plus cher et qu'il admirait davantage, dont Richelieu ne parlait qu'avec étonnement comme d'un homme inaccessible à tous les ressorts de sa politique, et dont la mémoire doit être particulièrement chère aux enfants de Juilly dont il a fondé le collège.

Issu d'une ancienne famille de Picardie et d'un père protestant, Louis-Charles de Condren naquit à Vaubuin, près Soissons, le 15 décembre 1588. Frappé d'asphyxie en venant au monde et baptisé trois fois, il se plaisait plus tard à rappeler que son triple baptême l'obligeait à vivre plus chrétiennement qu'un autre. Nul, d'ailleurs, ne marcha d'un pas plus ferme et plus constant que lui dans la voie des saints. A sept ans, il étonnait Henri IV par le

magnifique portrait du cardinal de Bérulle, par Philippe de Champagne; il appartient à l'une des descendantes d'un frère du cardinal, Mme Adrien de Gélis.

Deux autres beaux portraits du cardinal, l'un en pied, l'autre à mi-corps, sont également attribués au même grand artiste, mais ne portent pas sa signature. Le premier, qui ornait autrefois le château de Saint-Mandé, propriété de la famille de Bérulle, est conservé aujourd'hui au Séminaire de Saint-Sulpice. Le second, qui se trouvait à Juilly, appartient maintenant à l'auteur, auquel il a été cédé par la *Société* propriétaire du Collège.

Ses œuvres ont été réunies en deux volumes in-folio par le P. Bourgoing qui en recommandait la lecture comme souverainement propre à imprimer la connaissance et l'amour de Jésus-Christ (Cloyseault, *Vie mss.*, p. 221). Ses armes étaient : de gueules au chevron d'or accompagné de trois molettes d'éperon de même. (*Armorial de France*, de d'Hozier, Paris, 1er vol., p. 151, nº 38.)

sang-froid avec lequel il arrêtait un buffle furieux. Son père le destinait aux armes ; mais il n'usa de la seule qu'il mania jamais, son arc, que pour transpercer, à douze ans, comme un objet de vanité, son propre portrait. Après de fortes études au collège d'Harcourt, une maladie grave décida de sa vocation. Il fit vœu, s'il guérissait, de se consacrer à Dieu ; et à dix-huit ans, à peine rétabli, il commençait à suivre les cours de théologie de la Sorbonne, sous deux maîtres fameux : Philippe de Gamache et André du Val. Devenu lui-même docteur, il enseigna avec éclat au collège du Plessis, reçut la prêtrise en 1614, après un an de retraite, renonça à tous les avantages de son droit d'aînesse, vendit jusqu'à ses livres pour venir au secours des pauvres, aimant mieux, disait-il, faire jeûner la curiosité de l'esprit que l'estomac des membres souffrants du Sauveur, et après avoir consacré trois années à prêcher avec succès dans la Capitale, à catéchiser les pauvres des campagnes et à visiter les hôpitaux et les prisons, il entra à l'Oratoire le 17 juin 1617. Doué d'une grande érudition, réputé le meilleur théologien de son temps, il fut, dès l'année suivante, désigné par le fondateur pour aller ouvrir les maisons de Nevers, de Langres et de Poitiers. Rappelé à Paris en 1620, il fut chargé de la direction de Saint-Magloire et, en 1625, nommé supérieur de la maison mère de Saint-Honoré. Il devint, dès lors, le directeur de la conscience du P. de Bérulle qui, tout éclairé qu'il fût dans la science des saints, vénérait à ce point son jeune confesseur, qu'on le vit se prosterner à terre en passant devant sa chambre, pour baiser les vestiges de ses pas. Les hommes les plus remarquables du clergé : M. de Cau-

let, le futur évêque de Pamiers, l'abbé Donnadieu, l'abbé du Ferrier, M. Olier, se placèrent également sous sa direction ; et, sur l'ordre de son général, il se résigna, en tremblant, à accepter celle du frère du Roi, Gaston, duc d'Orléans, qui devait lui causer les plus grands soucis. Ce fut même à la cour du duc de Lorraine, où il était allé trouver ce jeune prince pour tenter de le faire rentrer en grâce auprès de Louis XIII, qu'il apprit son élection à la supériorité générale de l'Oratoire. Ce choix, précipité d'abord par les Pères de Paris dans la crainte de l'influence de Richelieu, mais validé, bientôt après, par les députés des autres maisons, fut accueilli avec enthousiasme par toute la Congrégation qui le savait tout dévoué à ses intérêts et pénétré, dès le berceau, de l'esprit de l'Oratoire [1] ; et ce fut en vain qu'il tenta, à plusieurs reprises, de le décliner.

Le généralat du P. de Condren fut marqué par deux grands faits : la rédaction des constitutions définitives de la Congrégation et la direction finale qu'il lui imprima.

Ces constitutions, préparées par lui, approuvées par la première Assemblée générale de 1631 et sanctionnées par le Saint-Siège, reposent sur les principes suivants : l'omnipotence et la souveraineté de la Congrégation représentée par ses députés, l'élection de ces derniers et la convocation triennale de ses assemblées générales; — la délégation de ses pouvoirs pour le gouvernement et l'administration au supérieur général et à ses assistants, nommés par elle ; — le renouvellement triennal de tous ses officiers, autres que le général, nommé par elle à vie mais soumis à son

1. Paroles du P. de Bérulle, citées par le P. Amelotte dans sa *Vie mss. du P. de Condren*, l. II, ch. x, 1.

contrôle; enfin son droit exclusif de composer et de modifier ses règlements dans les limites des points fondamentaux fixés par le Saint-Siège. C'est ainsi que la constitution oratorienne s'écartait de celles de la plupart des grands Ordres fondés au seizième et au dix-septième siècle, qui reposaient toutes sur le principe d'autorité, et qu'elle se rapprochait, au contraire, de celles des anciens Ordres de Cîteaux et de Saint-Dominique, « où derrière ces cloîtres tant calomniés » par les ennemis du despotisme clérical, « se trouvaient de paisibles cités gouvernées par des magistrats de leurs choix » et soumises à des lois « qui savaient allier à l'obéissance la plus héroïque l'exercice le plus noble de la vraie et saine liberté [1] ».

Le second fait, plus décisif encore, fut l'impulsion spéciale qu'il donna aux œuvres et aux travaux de la Congrégation. Déjà le cardinal de Bérulle qui, dans le principe, aurait désiré la consacrer à la direction exclusive des séminaires, avait été amené peu à peu à lui confier de préférence la conduite des collèges. Le P. de Condren, tout en ne jugeant lui-même rien de plus nécessaire à l'Église que l'établissement des séminaires, engagea définitivement l'Oratoire dans la même voie, et, sans abandonner cependant le but primitif de son institution [2], travailla à lui donner le caractère qui l'a distingué depuis : celui d'un Ordre savant, consacré à l'éducation de la jeunesse laïque et chargé de pourvoir l'Église de docteurs et de missionnaires. Quels sont les motifs qui ont pu déterminer ainsi le P. de Condren à faire dévier

1. Mgr Perraud, *l'Orat. de France*, p. 106.
2. *Ibid.*, p. 239 et la note 3.

la Congrégation de sa fin première? Il ne les a jamais fait connaître. Mais un jour, en présence de tous ses Pères réunis, il s'affligea des maux que le jansénisme devait causer à l'Église. « Ce qui me fait gémir, leur dit- « il, c'est le schisme que je prévois et qui paraîtra dans « deux ans[1]. » Cette prédiction, que les événements justifièrent, permet de supposer qu'il obéissait, en cela, aux vues secrètes de la Providence, et que Dieu, jaloux de l'intégrité de la doctrine dans les maîtres de ses lévites, voulait transmettre désormais l'honneur de les instruire à une compagnie qui n'eût pas à déplorer les défaillances d'un seul de ses membres[2]. Au surplus, cette déviation a-t-elle été, en soi, aussi funeste à l'Oratoire qu'on l'a prétendu? Ce serait une erreur de le croire, et une injustice d'en accuser la mémoire du P. de Condren. Sans doute, on l'a dit souvent et avec raison, ce sont les collèges de la Congrégation, bien plus que sa participation aux querelles du jansénisme, qui ont entraîné sa perte. Cela n'est vrai pourtant qu'à partir de l'époque, bien plus récente, où, pour combler les vides immenses causés dans l'enseignement par l'expulsion des Jésuites (en 1762), elle eut le tort de ne pas savoir refuser leurs collèges qu'on lui offrait de toute part. Elle n'était pas préparée à une œuvre aussi vaste; les sujets lui manquaient. Elle fut entraînée à ouvrir ses rangs à un grand nombre de jeunes professeurs, laïques, sans aucune vocation pour le sacerdoce, qui ne se revêtirent que de sa robe et restèrent étrangers à son esprit. C'était là la véri-

1. *Lettres auth. de M. Olier*, p. 50.
2. La Compagnie de Saint-Sulpice.

table dérogation à ses règles constitutives ; et c'est aussi de ce moment que date sa décadence. Mais jusque-là, et tant que l'Oratoire ne dépassa pas dans son enseignement la mesure de ses propres forces, ses collèges ne furent pour lui qu'une pépinière de sujets d'élite et une école précieuse pour la formation de ses savants et de ses prédicateurs.

Quoi qu'il en soit, le P. de Condren se déchargea même, vers la fin de sa vie, du gouvernement intérieur de la Congrégation. Il le délégua à l'un de ses assistants [1], pour se livrer tout entier à la conduite des âmes et surtout à celle des ecclésiastiques qu'il croyait destinés plus spécialement à la réforme du clergé ; et il contribua à étendre cette réforme bien au delà de l'Oratoire, en prenant la plus grande part à la fondation de la pieuse et illustre compagnie de Saint-Sulpice [2]. A ses derniers moments, il fut saisi de terreur à la pensée des jugements de Dieu. Un de ses Pères le rappela à l'espérance et à la confiance en la miséricorde divine. Eh bien ! je m'y abandonne, dit-il d'une voix ferme ; et il expira aussitôt, le 7 janvier 1741, âgé de moins de 56 ans [3]. Ainsi disparut ce grand homme que M. Olier jugeait « l'intelligence la plus vaste qui fût alors au monde [4] ». Comme le cardinal de Bérulle, son maître vénéré, il aimait et cultivait les lettres ; et un an avant sa mort, il exprimait à Thomassin son secret désir de ne pas quitter la terre sans

1. Le P. Eustache Gault. V. *Lettre circulaire du P. de Condren à tous les régents des collèges*, d'août 1631.
2. *Vie de M. Olier*, par M. l'abbé Faillon, t. Ier, p. 127 et suiv.
3. *Arch. nat.*, M. M. 623. *Ann. mss.*, p. 208.
4. Paroles de M. Olier. V. *sa Vie*, t. Ier, p. 137.

avoir relu Cicéron tout entier[1]. Comme lui, plein d'éloignement pour les dignités, il refusa la pourpre romaine et les archevêchés de Lyon et de Reims, que lui offrait Richelieu; et il répondait invariablement à ces sortes d'ouvertures : « Je ne veux d'autre bénéfice pour toute ma vie que la croix de Jésus-Christ[2]. » Comme lui encore, plein de zèle pour les bonnes œuvres, il fonda, sous le nom de compagnie du Saint-Sacrement, une association de piété et de charité qui rappelle, à beaucoup d'égards, celle des conférences de Saint-Vincent de Paul. Louis XIII, en apprenant sa mort, dit au P. Morin : « J'ai perdu le plus saint homme de mon royaume et le plus désintéressé. » Saint Vincent de Paul se frappa la poitrine de désespoir de n'avoir pas assez honoré cet homme incomparable[3]; et peut-être n'est-il pas de plus bel éloge que celui que lui décerna sainte Chantal en disant : « que si Dieu avait donné à l'Église saint François de Sales pour instruire les hommes, il lui semblait qu'il avait rendu le P. de Condren capable d'instruire les anges[4] ».

C'est donc pour le collège de Juilly une bénédiction encore plus qu'une gloire d'avoir eu pour fondateur ce

1. Thomassin, *Dog. theol.*, *præf.*, n° 9, cité par Mgr Perraud, p. 194, en note. — « Condrenus, vir ingenio, sanctimonià et doctrinæ sacræ cœlitus haustâ copiâ præstantissimus, gregis et ipse olim nostri præpositus, mihi, dit Thomassin, dùm humanarum litterarum scholæ præssem, insurravit nulli non jucundissimam et familiarem esse debere, nulli non fructuosissimam esse Ciceronis lectionem; addidit porro et eam se spem clàm in sinu alere, perlegendi adhuc, antequàm vitâ abiret, quidquid ille scripsisset. Erat autem tum Condrenus cœlo maturus, ut qui altero post anno vivere deserit. »

2. *Max. spirit. du P. de Condren*, par le P. Cloyseault.

3. *Vie de M. Olier*, p. 126.

4. Cloyseault, *Vie mss.* p. 264, à la Biblioth. nat. *Orat.*, 276.

prêtre éminent, dont la mémoire l'honore ici-bas et dont la sainteté le protège au sein de Dieu [1].

Sept autres généraux, après le cardinal de Bérulle et le P. de Condren, ont gouverné successivement l'Oratoire jusqu'à la révolution.

LE P. BOURGOING (21 ANS, DE 1641 A 1662).

D'une famille de robe du Nivernais, alliée à celle des de Bérulle, François Bourgoing, né à Paris le 18 mars 1585, mourut à la maison de Saint-Honoré le 28 octobre 1662, à l'âge de 77 ans. Il fut le troisième général de l'Oratoire. C'était déjà, assurément, la marque d'un haut mérite que d'avoir été appelé à succéder à « cet illustre P. de Condren, dont la mémoire, a dit le maître de l'éloquence sacrée, est douce à l'Église comme une composition de

1. Le collège de Juilly possède actuellement le corps de son vénérable fondateur. Découverts le 2 juillet 1884, dans l'église de l'Oratoire Saint-Honoré, aujourd'hui temple protestant, grâce à l'initiative et aux persévérantes recherches du P. Ingold, ces précieux restes ont été déposés, le 10 du même mois, dans le chœur de l'ancienne chapelle du collège [1]. Ils reposent aujourd'hui devant le maître-autel de la nouvelle chapelle, et sur la plaque de bronze qui les recouvre on a gravé l'inscription suivante :

Hic in pace Carolus de Condren, Oratorii J. D. N. J. C. Secundus Præpositus generalis, Collegii Juliacensis fundator, defunctus A. D. VII idus Jan. anno R. S. 1641, ætatis 52 et præposituræ 12, in ecclesiâ domus Oratorii dictæ Sancti Honorati olim humatus, piâ filiorum curâ A. D. VI non Jul. A. R. S. 1884 inventus, et in hoc Collegium suum Juliacense translatus, adventum Christi quem unicé dilexit et æternam resurrectionem inter suos expectat, depositus iterum A. D. VI id. Jul. A. R. S. 1884.

1. V. la *Découverte et Translation au collège de Juilly du corps du P. de Condren* et l'allocution de M. l'abbé Le Rebours, curé de Sainte-Madeleine, à la cérémonie de cette translation. Brochure in-8°, librairie Poussielgue. Paris.

LE R. P. DU BREUIL, Prêtre de l'Oratoire.

1699. 4 Septemb. LE R. P. JEAN-BAPTISTE DU BREUIL, Prêtre de l'Oratoire, étoit un homme très-distingué par ses lumieres & par son éminente piété. Il étoit si estimé dans son corps, qu'on le surnommoit les délices de la Congrégation. On étoit sur le point en 1672 de l'élire Général, lorsqu'il vint un ordre de la Cour que M. de Harlai, Archevêque de Paris, avoit obtenu, qui y mit obstacle. Il étoit Curé de Sainte Croix à Rouen, & remplissoit cette place avec distinction, lorsqu'en 1682 on lui adressa quelques balots de l'*Apologie pour les Catholiques* de M. Arnauld. La saisie qu'on en fit, intrigua beaucoup les Jésuites, & ils ne manquerent pas de vexer à ce sujet, beaucoup de personnes qui y étoient impliquées, & qui furent bannies, emprisonnées & exposées à toutes sortes de violences. On en donna avis à ce digne Pasteur, & on lui conseilla de se mettre à l'écart; mais il eut le courage de rester & d'attendre l'événement. Il ne tarda pas à éprouver la haine que l'Archevêque de Paris & les Jésuites avoient conçue contre lui à cause de ses sentimens. Il fut arrêté : on le mit d'abord dans le vieux Château, & on l'enferma ensuite dans la prison de la Ville. De-là on l'enferma à la Bastille où il demeura long tems. Ce fut dans ce tems-là que par une misérable politique, il fut exclu de la Congrégation.

Depuis on le fit changer de prisons : il fut successivement transféré à S. Malo, à Brest, à la Citadelle d'Oleron, dans le Fort de Brescou, & enfin à la Citadele d'Alais dans les Cévennes. Lorsqu'il sortit de Brescou en 1690, M. Fouquet, Evêque d'Agde, qui avoit pour lui une estime singuliere, lui envoya son carrosse au bord de la mer, le fit conduire chez lui, & le força de donner sa bénédiction aux jeunes Séminaristes qu'il avoit fait assembler dans sa salle. Rien n'est plus admirable que le courage héroïque avec lequel ce grand serviteur de J. C. supporta les épreuves incroyables par lesquelles on le fit passer. Il fut par-tout un sujet d'édification, jusqu'à ce qu'étant tombé dangereusement malade, il reçut ses Sacremens en faisant sa profession de foi d'une maniere si forte & si touchante, que tout le monde fondoit en larmes. Il mourut le 4 Septembre 1699, âgé de 80 ans. Toute la Ville pleine de respect pour sa mémoire, se fit un devoir d'assister à son enterrement, & on lui rendit des honneurs extraordinaires. (*Suppl. au Nécrol. de P. R. Hist. Eccl. de R. Tom.* 13.)

M. DE LA LUTHUMIERE, Prêtre.

MOnsieur FRANÇOIS DE LA LUTHUMIERE, Prêtre, naquit en 1617 d'une ancienne famille de Normandie, qui portoit le nom de le Tellier : son pere étoit Baron de la Luthumiere. Il embrassa l'état Ecclésiastique, & après son cours de Théologie 1699. 15 Septemb.

NECROLOGE
DES PLUS CÉLÉBRES
DEFENSEURS
ET
CONFESSEURS
DE LA VÉRITÉ,
DU DIX-SEPTIEME SIECLE;

Contenant les principales circonstances de la Vie & de la Mort des Personnes de l'un & de l'autre sexe, qui ont été recommandables par leur piété, leur science & leur attachement à la Vérité, & sur-tout par les persécutions qu'elles ont essuyées au sujet du Formulaire, & de la part des Jésuites. On y trouvera ce qui concerne Port-Royal. On y a joint une bonne Table Chronologique des principaux événemens des dix-sept & dix-huitiéme siécles jusqu'à présent.

Il a été donné à la Bête de faire la guerre aux Saints.
Apocalypse. 13, 7.

Prix de ce Volume, 1 liv. 4 s. & des deux volumes du dix-huitiéme siécle, 2 liv. 8 s. en blanc.

Auteur:
René Cerveau

M. DCC. LXI.

Bayerische Staatsbibliothek MÜNCHEN

Numérisé par Google

A. Miskovic

Du Guet au P. Du Breuil

Sainte-Beuve (Bibl. de la Pléiade)

d'y attacher son nom, mais qui valait mieux que cette destinée.

Les lettres de Du Guet au Père Du Breuil sont d'un caractère un peu différent. Du Guet est de quinze ans plus jeune que le Père Quesnel, il est moins familier avec le Père Du Breuil; se considérant comme un jeune homme par rapport à lui, il le vénère, non pas seulement comme un modèle de vertu et de souffrance en Jésus-Christ, mais comme l'un des plus anciens de ses maîtres et de ses pères; il a des effusions plus tendres, et sans mélange d'aucune distraction littéraire et curieuse. Les consolations, les exhortations qu'il lui adresse sont d'un ordre aussi chrétien que celles du Père Quesnel, mais d'un tour plus onctueux, plus lent, plus étudié, si l'on peut regarder le tour en ces matières. Il lui dira :

« La paix d'un homme de bien est infinie quand il est convaincu qu'il est où Dieu l'a mis, et que son inclination n'y a point de part : ce qu'il souffre alors est ce qu'il doit souffrir; mais le cœur est content, parce qu'il aime et qu'il espère...

« Jésus-Christ nous impose lui-même la Croix qu'il nous ordonne de porter; lui-même enfonce les clous; lui-même empêche qu'on ne les arrache et qu'on ne nous fasse descendre avant le temps; lui-même, pour s'assurer de notre mort, nous perce le cœur d'une lance... : mais le médecin du cœur sait jusqu'où doit aller l'ouverture. »

« Depuis l'abaissement de Jésus-Christ, la prison de Joseph a quelque chose de plus glorieux que son élévation. »

« Quand on aime sa patrie, on aime aussi le chemin qui y conduit. »

« L'on n'espère jamais en vain, quand on espère en souffrant. »

Après une grande maladie, le Père Du Breuil éprouvait un extrême épuisement, et se plaignait de ne plus sentir l'ardeur, la liberté d'esprit qui lui était ordinaire. A quoi Du Guet, pour le rassurer sur sa disposition, répondait : « On ne demande point qu'une victime pense, il suffit qu'elle souffre. »

Il ne cesse de lui dire qu'il ne le sépare pas de Jésus-Christ; il le lui dit avec les images mystiques qui leur sont familières, mais en les rajeunissant par des expressions fines :

« Je sais que c'est à Lui que vous êtes immédiatement attaché, et qu'il est entre vous et sa Croix. Il la porte, et vous aussi. Son amour vous console de vos peines. Son cœur échauffe le vôtre. Il vous y fait entrer, il vous y unit étroitement, il vous y cache. Hélas! dans un tel asile, que peut-on craindre? »

Il lui montre le terme glorieux déjà visible dans un lointain rapproché; il le console par la perspective de « cette *grande fête des Justes, qui commence le soir, mais qui n'en aura jamais* ». Il y a de touchants endroits, comme lorsqu'il exprime le vœu et l'ardent désir qu'il aurait de se substituer dans les liens à sa place; et il en parle si simplement qu'on sent qu'il le ferait comme il le dit :

« Je me reproche à moi-même de n'avoir que des paroles et des désirs à l'égard de la personne du monde que j'aimerois le mieux servir d'une autre manière. Il vous sera permis, Monsieur, de prendre pour une exagération ce que je *vas* dire, et je ne le dis pas aussi pour m'en faire honneur : mais il me semble que je serois trop heureux si je pouvois changer de place avec vous et mériter votre captivité, en vous cédant la liberté dont je jouis. Toute autre consolation me paroît peu touchante et je rougis quand il m'arrive d'oser vous consoler... »

Nous connaissons maintenant dans toutes ses variétés cette race mortifiée et contrite. Le Père Du Breuil avait aussi sa physionomie à lui. Affligé d'être éloigné de son troupeau, et pour un sujet si étranger aux intérêts de ce troupeau, il se dédommageait en édifiant autant qu'il pouvait ceux qui vivaient autour de lui, et il ne considérait pas son exil comme le dispensant de la cure des âmes; il se créait des ouailles partout où il en pouvait recueillir. Il prêchait surtout d'exemple, et inspirait l'amour de la religion par sa mansuétude à supporter ses maux. La vénération l'accompagnait en tous ses lieux d'épreuve. Lorsqu'il sortit du fort de Brescou, M. Fouquet, évêque d'Agde, qui avait pour lui une estime singulière*, lui envoya son carrosse au bord de la mer, le

---

* Cette estime se marque bien dans une lettre ou plutôt un Mémoire de cet évêque à M. de Pomponne, du 22 septembre 1691. Après avoir exposé l'état de la province et montré les dangers où l'on serait en cas d'une attaque par mer de la part des flottes d'Espagne ou d'Italie : « Qu'y auroit-il donc à faire? dit-il. Le voici,

Lettre du P. Du Breuil au P. général de l'Oratoire.

Sainte Beuve Bibliothèque de la Pléiade

« Septembre 1693.

« Mon Révérend Père, Gratia et Pax a Deo patre nostro, Domino Jesu Christo[1].

« L'extrême affoiblissement où je me trouve en suite d'une troisième maladie dans ce lieu depuis quatorze mois, semble m'avertir assez et me donne sujet de croire que « velox est deposito tabernaculi mei[2] ». *C'est ce qui m'oblige de rompre le silence où je me suis tenu à l'égard de ceux qui ont gouverné la Congrégation depuis onze ans que je suis arrêté. J'ai cru que devant être sensiblement mortifié par les deux disgrâces de ma détention et de mon exclusion qui m'arrivèrent en même temps, elles m'interdisoient aussi un commerce où j'aurois trouvé des consolations et des douceurs qui n'étoient pas convenables à mon état présent. Je considérai ma détention comme un juste châtiment de mon imprudence, de ma curiosité et des autres fautes dont on me jugea répréhensible. Je les regarde aussi comme un effet de la divine miséricorde qui vouloit me retirer des trop grands épanchements extérieurs et de la dissipation à laquelle mon peu de ferveur et de régularité joint à la diversité de mes emplois et de mes fonctions servoit ou d'occasion ou de prétexte. La bonté de Dieu a voulu me faire rentrer en moi-même, m'assujettir à la retraite, m'engager à devenir plus pénitent pour expier tant de fautes passées et enfin m'apprendre à me recueillir; ce que mon peu de zèle néanmoins a trouvé fort difficile parmi les dérèglements d'une soldatesque emportée et au milieu des garnisons où j'ai toujours vécu en sept différentes prisons depuis onze ans, ayant incessamment devant mes yeux, à mes oreilles, à droite et à gauche, du tumulte et des objets scandaleux, choquants et d'ailleurs inévitables. Pour ce qui regarde mon exclusion, je l'ai considérée avec respect comme un effet de l'autorité que la Congrégation avoit alors sur moi; il n'étoit pas juste que ma disgrâce lui fût en aucune manière préjudiciable, tombant sur une personne qui eût continué d'être un de ses membres et de ses sujets; et d'ailleurs j'ai cru que Dieu l'avoit permise pour punir mes prévarications précédentes et tant d'infidélités à ma vocation, n'ayant pas toujours réglé ma conduite selon la sainteté de son esprit et la droiture de ses règlements, étant si éloigné de la perfection où un autre plus exact et plus fidèle que moi auroit dû être arrivé après avoir été élevé et souffert dans cette Congrégation avec tant de bonté et de charité et de patience pendant cinquante-quatre ans (?) que j'y avois vécu avant ma détention. Toutes ces considérations m'ont fermé la bouche et m'ont empêché de vous faire aucune demande, me croyant obligé d'attendre humblement, sans inquiétude et en silence, les ordres de Dieu, et prenant pour moi ce que dit le Prophète :* « Expecta Dominum, viriliter age, et confortetur cor tuum, et sustine Dominum[3] ». *Je n'ai pas osé former aucun désir; mais, dans la foiblesse où je me trouve maintenant, j'ai cru que je devois rendre témoignage des sincères sentiments de mon cœur, toujours plein de fidélité, de reconnoissance, de respect et d'amour pour la Congrégation, en la suppliant très-humblement que, si je demeure exclu de son corps, je ne sois pas exclu de ses prières, et que ne méritant pas d'être considéré comme un de ses enfants, elle daigne au moins me regarder comme un de ces étrangers qu'elle associe et sur qui elle étend les effets de sa charité en la présence de Dieu et sur les autels. Tout misérable que je suis, je ne cesserai point de faire des vœux en faveur de cette sainte Congrégation pour demander à Dieu une abondante effusion sur elle de ce même esprit qui la forme et la conduit; et de lui souhaiter toutes les bénédictions nécessaires pour la rendre de plus en plus utile à son Église et pour la sanctification de ceux qui la gouvernent, qui la composent et qui lui sont et lui seront associés par des liaisons spirituelles. Je présente mes très-humbles respects à tous ceux du Conseil de la Congrégation et à ceux de votre assemblée de qui j'ai l'honneur d'être connu, désirant avoir part aux prières de tous.*

« Faites-moi l'honneur de me croire très-sincèrement en Jésus-Christ Notre-Seigneur,

Mon Révérend Père,

Votre, etc. »

Il est toujours très-fâcheux que, sous un roi qui se dit très-chrétien et qui tâche de l'être, de semblables saints meurent en prison. Un autre persécuté et prisonnier de la fin de ce règne, M. Vuillart, a écrit ce mot au sujet de Louis XIV : « Ce prince si équitable quand il est bien informé ! » C'est aussi le mot d'Arnauld. Oui, mais le malheur était que Louis XIV se croyait bien informé et par ses confesseurs et par son astucieux archevêque de Paris, et qu'il l'était fort mal.

SUR L'INSTITUT DE L'ENFANCE

(Se rapporte à la page 407.)

Je donnerai ici un extrait de ce que j'ai eu l'occasion d'écrire de précis dans une Étude sur cet Institut et sur sa fondatrice (*Causeries du lundi*, t. II) :

« Mlle Jeanne de Juliard, fille d'un conseiller au Parlement de Toulouse, naquit en cette ville sous Louis XIII : elle était belle, spirituelle, et fut très-recherchée de plusieurs partis. Parmi ceux qui se mirent sur les rangs, on citait M. de Ciron, fils d'un président au même Parlement, et qui, malgré les convenances apparentes, fut évincé. Mlle de Juliard épousa, le 13 décembre 1646, M. de Turle, seigneur de Mondonville, fils lui-même d'un conseiller au Parlement. Le jeune M. de Ciron n'avait pas attendu ce jour du mariage pour rompre avec le monde : voyant la ruine de ses plus chères espérances, il s'était tourné du côté de Dieu, et, dans son premier accès de douleur, il avait voulu se faire chartreux; puis, son peu de santé s'y opposant, il s'était voué simplement à la prêtrise. Il fut ordonné sous-diacre le 22 décembre 1646, c'est-à-dire neuf jours après le mariage de celle qu'il aimait. Il s'acquit l'estime publique, et devint Chancelier de l'Église et de l'Université de Toulouse. Député à Paris à l'Assemblée du Clergé de 1656 (à cette heure décisive des *Provinciales*), il y contracta des liaisons

le Père Jean Bte de Breuil

Listes des Assemblées = 1641 Marseille Ast.

1644 Pézenas

1648 Bourg St Andéol

1651 N.D. des Ardilliers

1654 Pas sur les listes

1658 Rouen

1661 "

1663 Pas sur les listes

1666 Paris St Honoré

1669 " St Magloire visiteur

1672 " St Honoré "

1675 Rouen

1678 "

1681 "

M.M. 607, 1r catalogue, N 186 =

Jean Bte du Breuil, de St Rambert, entré à Aix en 1629, prêtre en 1640.

M.M. 608 = p. 26, N 432

Le Confrère Jean Bte du Breuil, natif de S. Rambert en Forez, receu en la Congrégation le 20 janvier et print la robbe le 1 de février en la maison de Paris l'an 1629, âgé de 16 ans.

Journal d'Avignon = — En 1647, prêche la mission à S. Symphorien = l'Avent et le Carême à Cavaillon. Il explique les Epîtres de S. Paul dans la grande Doctrine avec un succès extraordinaire.

— En 1649, il devait prêcher le carême à Tarascon; mais le Régime l'envoya à Saumur; ce qui mécontenta contre les Pères d'Avignon.

— En 1662, nommé visiteur, il est banni sous prétexte de jansénisme, à la Ciotat, d'où il est rappelé bientôt. Sa patience dans l'épreuve fut une grande édification.

Mss. à la Bibliothèque de Troyes =

\+ Lettres, dans un recueil in 8 sur papier de la Bibl. de Troyes, (N 1689 du catalogue)

\+ Du mystère de la prédestination et des effets qu'elle doit produire en nous par le R. P. Dubruit (Dubreuil) de l'Oratoire, discours prononcé à St. André des Arts en 1673

dans Recueil 772 in f°

M. M. 583 = p. 78, 79, 11 Décembre 1680, il est chargé de faire imprimer le Recueil des assemblées.

p. 80, " " " les Offices

p. 183, le P. Carmagnole le remplace

Il fut arrêté lors de l'affaire du livre d'Arnauld : Apologie pour les catholiques (1682)

Marseille = F. b. 17, p. 133

Lettre du P. du Breuil au P. Gaume, écrite du fort d'Alais, 1 septembre 1693

« L'extrême affaiblissement où je me trouve ....

Mme Albert Le Roy = Correspondance Quesnel, Paris, Perrin, 1900, 2 vol in 8.

— T. I, page 43, Quesnel à Mme de Fontpertuis à Paris 17 Novembre 1684.

« Je n'ai point eu de nouvelles de celui dont vous lûtes les lettres à votre campagne. Comme il ne m'a point

« écrit depuis son déménagement, je juge qu'il n'est point en état de le faire et je n'ai pu trouver encore

« personne qui eût habitude de ce pays perdu où il est. »

En note : le P. du Breuil, oratorien, l'un des jansénistes le plus cruellement persécutés du XVII siècle. Il était sur le point d'être nommé général de l'ordre en 1678, lorsque la Cour prononça l'exclusion contre lui. Il fut nommé curé de Rouen et arrêté en 1683 comme suspect d'avoir facilité l'entrée en France de papiers provenant de M. Arnauld. Le pauvre Père, innocent de ce fait et ayant alors 70 ans, finit son existence, fut ballotté de prison en prison (il en changea 7 fois) pour mourir dans la citadelle d'Alais en 1696. On l'appelait « le martyr de M. de Paris » Duguet et Quesnel correspondirent avec lui jusqu'à sa mort.

— T. I. p. 54 Quesnel à Nicole 13 juin 1685

« La nouvelle du martyr (P. du Breuil) est plus consolante pour l'Église et il a grand sujet de bénir Dieu du

« courage qu'il donne encore aujourd'hui aux siens. »

— T. I p. 56, Quesnel à Mme de Fontpertuis 31 juillet 1685 =

« Un billet seulement, Madame, pour vous dire qu'une abbesse, qui était ma voisine de 4 lieues, il y a 6 mois,

« me mande qu'elle m'a envoyé une lettre du P. du Breuil que je n'ai point reçue. Peut-être ne vous a-t-elle point

« été adressée, peut-être sera-t-elle demeurée par mégarde. »

— T. I. p. 69 Quesnel à Mme de Fontpertuis 3 mars 1686 =

« Les nouvelles touchant le Père du Breuil ont un très bon air dans le peu que vous m'en dites ; mais j'ai n'ai

« garde de m'assurer de rien. J'aime mieux trouver mes espérances surpassées que de les voir trompées. »

— T. I. p. 72, Quesnel à Mme de Fontpertuis, 5 juillet 1686 =

« Je ne vous dis rien, Madame, du pauvre P. du Breuil (transféré à l'île d'Oléron). Je ne me suis guère

« attendu à aucun changement. Ce qu'on a fait pour lui n'a pas été inutile, puisqu'après que l'on a épuisé

« en vain tous les moyens humains pour sa délivrance, on doit demeurer plus convaincu que jamais que

« Dieu s'est réservé cette affaire et qu'il en veut faire quelque chose de grand et de digne de sa bonté.

« Ce serviteur de J.C. souffrira beaucoup ; ses infirmités augmenteront tous les jours ; il sera peut-être privé

« de tout secours dans ses plus grands besoins ; il périra, si vous le voulez, dans un cachot ; mais ce cachot est le
« champ où celui qui sème le bon grain a jeté ce grain de froment pour le faire pousser, comme la semence d'une
« moisson entière pour l'éternité.

— T. I, p. 111. Quesnel à du Vaucel, 5 Novembre 1688 =

« Je ne sais si vous avez su que le P. du Breuil a résigné sa cure. Tant qu'on lui en a parlé comme d'un moyen
« pour obtenir sa liberté, il n'y a point voulu entendre, pour ne paraître pas l'acheter au prix des âmes qui lui avaient été
« confiées et de la charge pastorale. Mais, après deux ans au moins d'intervalle, il a considéré, de son propre
« mouvement, qu'étant fort âgé, (car il n'a guère moins de 80 ans) fort infirme, hors d'espérance d'être jamais
« rétabli et dans l'impuissance de servir son peuple quand on le rétablirait, et de plus apprenant que sa paroisse
« allait mal, faute d'un pasteur, il a consulté ses amis et ceux qui lui avaient conseillé auparavant de ne point
« résigner, lui ont conseillé maintenant de le faire. Il a choisi lui-même son successeur, qui est un P.
« Pollet, de l'Oratoire, natif d'Evreux qui est fort bien intentionné et a beaucoup de piété et de zèle. Ce n'est
« pas un P. du Breuil pour le reste ; mais il faut qu'il n'ait pas cru, ou en trouver un meilleur ou avoir
« la liberté de le choisir. Bref, l'affaire a été finie, il y a peut-être 6 mois, ce sujet ayant été agréé. Cependant
« on ne parle plus de la liberté du prisonnier ; cela justifie sa conduite et fait voir que sa liberté, ni sa cure
« ne sont point entrées dans le négoce. »

— T. I p. 135, Quesnel à du Vaucel 24 février 1690 =

« J'ai reçu cette semaine une lettre du pauvre P. du Breuil, qui fait grande compassion quand on le considère
« à 80 ans, infirme et d'un aussi grand mérite, dans une île dont il fait une description bien hideuse. Il dit
« qu'on y voit les abîmes de l'enfer presque toujours ouverts par les blasphèmes, les ordures, les ivrogneries, les
« larcins, les querelles, les fureurs ... Jugez, dit-il, s'il ne serait pas plus avantageux, si c'était le bon plaisir
« de Dieu, d'être sourd et aveugle, ou enfermé dans une des tours de la Bastille, où l'on ne voit et où on n'entend
« rien de semblable. » Il serait bon que le Pape sût que c'est là comme on traite les gens qui ne plaisent ni aux Jésuites
ni au prélat. »

— C. I, p. 58, Quesnel à du Vaucel, 16 août 1690 =

« Plusieurs de nos amis nous faisaient espérer merveilles du côté de Paris. On espérait surtout que le pauvre P.
« du Breuil serait remis en liberté. Il paraît qu'il y avait de puissantes sollicitations pour lui ; mais il est
« arrivé que, selon qu'on l'a vu les autres fois, on n'a fait qu'accroître son affliction par les efforts qu'on a faits
« pour la faire finir. Il a donc reçu un ordre du roi par un exprès qui doit le conduire à Brescou. C'est un fort
« qui est dans une petite île sur les côtes du Languedoc, inhabitable pour tous ceux qui n'y sont pas nés et à
« 130 lieues de l'île où il était. Jamais on n'a vu une inhumanité pareille à celle là et on voit bien que
« l'archevêque veut signaler sa vengeance jusqu'au bout. Un roi qui se rend ainsi l'instrument de la vengeance
« d'un prêtre est bien petit, quelque grandeur qu'il affecte. Il n'est pas mauvais que l'on sache à Rome que
« c'est M. l'archevêque de Paris qui fait traiter si inhumainement un prêtre par esprit de vengeance et qui le fait
« transporter d'île en île et de prison en prison. Voilà déjà la 6e. »

— C. II p. 207 Quesnel à Mme de Fontpertuis 20 juin 1692 =

« Notre pauvre ami n'a fait que changer de sépulcre (transféré à Alais où il devait mourir). Dieu le veut
« encore dans l'ombre de la mort. »

— C. II p. 216 Quesnel à du Vaucel, 11 juillet 1692 =

« Le cher P. du Breuil est arrivé à la 7e prison à Alais. Voici ce qu'il en écrit du 23 juin :
« J'y arrivai hier au soir dans ce fort et j'y entrai comme dans la 7e station du pèlerinage auquel m'oblige ma
« détention. Que je serais heureux si j'y vivais bien dans l'esprit et dans la disposition d'un véritable pèlerin sur la terre,
« qui ne doit soupirer que pour devenir citoyen de la Jérusalem céleste ! »

— C. I. p. 242 Quesnel à du Vaucel 2 janvier 1693 =

« J'ai reçu depuis peu une lettre du pauvre prisonnier. Il est très content où il est. Il y a été pourtant fort incommodé.
« Il dit que le bon air, par un effet fort équivoque, l'avait réduit à une faiblesse extrême, jusqu'à ne pouvoir se tenir debout,

« ni à l'autel, ni à sa chambre, durant cinq ou 6 semaines. Je conçois bien que de passer d'un air grossier

« et aquatique à un air subtil et vif peut causer un épuisement. Il dit que le morceau de terre au milieu de

« l'eau, où il était, ne mérite pas le nom d'île. Il n'a que 70 pas de largeur et de longueur, entouré d'une

« muraille hors laquelle on ne peut mettre le pied sans le mettre dans la mer. Notre amie, Mme de Fontpertuis

« et lui-même par elle, espèrent plus que jamais d'obtenir une entière délivrance ; mais on l'a espéré tant

« de fois que je ne l'espérerai que quand je saurai la chose accomplie. Il ne l'espère pas lui-même trop

« fortement. « ces espérances, dit-il, n'étant fondées que sur des paroles et des promesses verbales de certaines gens qui changent
« souvent de sentiments et ne sont pas esclaves de leur parole. » Ses lettres sont toutes pleines de sentiments de piété qui
« font voir que Dieu le remplit et le sanctifie dans sa captivité. »

— C. I. p. 263, Quesnel à du Vaucel, 1 mai 1693 =
« Mgr de Harlay, après la mort du P. Senault, voulut se rendre maître de l'élection et mettre dans cette place un homme qui
« fût tout à lui, le P. de Saillant, allié de la famille de Harlay par sa mère qui était de Bellièvre, qui a été évêque de
« Tréguier et est nommé à Poitiers et est un de ceux qui attend ses bulles à cause de l'assemblée de 1682, dont il était.
« Pour le faire élire (quoiqu'il n'eût pas l'âge nécessaire par les statuts), il fallait donner l'exclusion au P. du Breuil,
« le sujet du plus grand mérite et qui était les délices de la Congrégation qui l'aurait choisi. Comme M. de Paris
« faisait entendre son dessein et voulait qu'on le comprît sans vouloir le dire nettement, on résolut d'aller au roi.
« Le P. de Ste Marthe, qui alors était confesseur de feu M. Colbert et de toute sa famille, fut député en cour avec un autre,
« eut l'honneur de parler au roi et S.M. leur donna une entière liberté pour leur élection, en leur disant : « Vous êtes tous
« gens de bien, choisissez celui que vous croirez le plus propre pour gouverner votre Congr. » M. de Paris, en étant averti,
« en conçut un grand dépit contre le P. de Ste Marthe, qui avait donné le conseil et l'avait exécuté. M. de Paris ne laissa
« faire d'arracher du roi une exclusion pour le P. du Breuil.

— C. I p. 283 Quesnel à du Vaucel 21 août 1683 =
« C'est une injustice étrange que celle qu'on a fait au R.P. général de l'oratoire. On doit juger par là, à Rome,
« combien le fantôme du jansénisme fait de mal ; car c'est sur ce que M. de Paris a fait entendre au roi
« qu'il est un des chefs de ce parti et c'est par la même imposture qu'il retient en prison le P. du Breuil, âgé de
« plus de 82 ans.

— C. I. p. 415, Quesnel à du Vaucel, 28 sept. 1696 =

« Enfin le pauvre Père du Breuil est mort dans sa prison. Le P. Confesseur avait voulu rendre le P. de la Tour suspect
« et avait proposé au roi un certain Père Bordes, élève du P. Thomassin. M. l'archevêque était bon pour le P. de la
« Tour et soutint au roi que ce Père était le plus propre et le roi y déféra.

CM

Bicaïs = L'Oratoire de France { copie de la Bibl. Nle, t. I. p 638.
Mss. d'Aix, t. I. p. 827.

J. Bte du Breuil, natif de S. Rambert, petite ville du Forez sur la Loire, n'avait que 18 ans lorsqu'il prit l'habit de l'Oratoire, lequel lui fut donné en 1629 à l'Institution de Lyon. Les progrès étonnants qu'il fit dans la piété et dans les lettres, joints au plus excellent caractère dont un homme puisse être doué, lui firent une si bonne réputation parmi ses confrères, qu'ils le regardèrent toujours comme un des sujets les plus intéressants qu'ils eussent dans leur Congrégation. S'étant adonné de bonne heure à la chaire, pour laquelle il avait de grandes dispositions, il devint un des meilleurs prédicateurs de son temps. Il prêcha avec succès dans plusieurs villes, principalement à Caen, où M. de Servien, évêque de Bayeux, lui avait fait remplir la station d'un avent et d'un carême à S. Pierre. Il parut ensuite avec honneur dans les premières chaires de Paris et fut fait chanoine, pénitencier et théologal de l'église cathédrale de Rouen en 1660 par résignation du P. Toussaint Thibault, son confrère, vicaire général de M. de Harlay de Chanvallon, alors archevêque de la dite ville. Mais un procès que le Chapitre fut obligé de soutenir contre ce Prélat, brouilla personnellement et sans retour le P. Du Breuil avec lui. Cependant ce Père, qui était extrêmement aimé et estimé dans l'Oratoire, se démit, qqs années après, de son bénéfice et fut nommé visiteur de sa Congrégation qui l'aurait eu infailliblement pour chef, après la mort du P. Senault, si M. de Harlay, qui, dans l'intervalle avait été transféré à l'archevêché de Paris, n'eût pas abusé du crédit qu'il avait à la Cour pour faire changer les dispositions de sa Majesté, laquelle s'était expliquée la veille de l'ouverture de l'assemblée de la manière la plus favorable à la liberté des suffrages, devant les députés que la dite assemblée avait envoyés vers Elle pour savoir ses intentions. Ayant manqué la supériorité générale qu'il n'ambitionnait certainement pas, mais qu'on voulait lui déférer comme à un homme très capable de la remplir, le P. Du Breuil n'en fut que plus libre de se prêter aux désirs de M. Le Camus qui avait jeté les yeux sur lui pour le mettre à la tête des missions qu'il fit faire à Grenoble et dans tout son diocèse au début de son épiscopat. Ce fut avec lui aussi que ce prélat contracta, lorsqu'il eut résolu de confier à l'Oratoire la conduite de son séminaire. Ces deux objets remplis, il alla prendre possession de la cure de Ste Croix de Rouen, dont le P. Desmarets s'était démis en sa faveur en 1674. Cette paroisse acquit en sa personne un pasteur rempli de lumières, de charité, de zèle, qui ne fut occupé que du salut de son troupeau pendant le temps qu'il l'eut sous sa houlette. Mais ce temps fut trop court pour y faire tout le bien qu'un plus long espace aurait pu produire. Les liaisons du curé de Ste Croix avec M. Arnaud le rendirent suspect aux ennemis de ce savant docteur. Jaloux de la considération dont il jouissait dans le public, ils cherchèrent les moyens de la lui faire perdre et de troubler son repos. L'occasion s'en présenta en 1680. On trouva à son adresse un balot d'exemplaires de l'apologie pour les catholiques de l'Angleterre et de la justification du N. T. imprimé à Mons, qui lui était adressé, sans qu'il en eût été prévenu. C'en fut assez pour le dénoncer comme un homme dangereux et de mauvaise doctrine. Le P. Du Breuil était

rien moins que cela aux yeux de toutes les personnes désintéressées qui le connaissaient bien, et quoiqu'il ne pensât pas comme beaucoup d'autres gens sur les disputes qui agitaient alors l'Eglise de France, il était trop pacifique et trop prudent pour faire la moindre chose qui eût été contre les réglements dressés dans les dernières assemblées du clergé. Néanmoins, sur les instructions données contre lui à la Cour, il fut enlevé à ses ouailles; et, comme s'il s'était rendu coupable des plus noirs forfaits, il fut d'abord mis au château, puis aux prisons de Rouen et delà transféré successivement à la Bastille et aux châteaux de S. Malo, de Brest, d'Oléron, de Brescou et d'Alais, où il fut étroitement enfermé et traité presque partout avec rigueur.

Rien de plus admirable que le courage héroïque avec lequel il supporta ses disgrâces, effet de l'abus de l'autorité dont tant d'honnêtes gens ont été la victime sous les 3 derniers règnes. Pendant sa captivité qui dura 19 ans, il montra tant de douceur, d'humilité, de patience et de charité qu'il gagna le coeur de toutes les personnes qui le virent de près. Le commandant d'Alais, voyant que le Père était tout différent du portrait qu'on lui en avait fait, se reprocha d'avoir usé de trop de dureté à son égard dans les premiers temps qu'il fut chargé de lui et l'en dédommagea dans la suite par des procédés plus humains et plus doux, le faisant manger à sa table et lui donnant toute liberté dans le château.

Lorsqu'il fut sorti de Brescou en 1690 pour se rendre à Alais, M. Fouquet, évêque d'Agde, qui avait pour lui une estime singulière, lui envoya son carrosse sur le bord de la mer, le fit conduire et loger dans son palais et le força de donner sa bénédiction aux jeunes ecclésiastiques qu'il faisait élever sous ses yeux : « Voilà, lui dit-il, l'espérance de mon diocèse; je vous prie de bénir tous ces enfants : vous êtes confesseur de J.C et en cette qualité votre bénédiction leur attirera les grâces dont ils ont besoin. »

Qq. temps après qu'il fut arrivé à Alais, il parlait ainsi dans une lettre à un de ses amis : « Ne jugez vous pas aussi que ma
« sortie du milieu des morts est une petite merveille, après y avoir résidé 10 ans ? Aidez moi à louer Dieu, et demandez lui la
« grâce que je fasse un meilleur usage de mon état que je n'ai fait par le passé. Me voici transplanté dans un lieu plus commode,
« où je dois me mettre en garde, pour empêcher que le bon accueil que j'y reçois, le bon logement que j'y trouve, le bel aspect des
« riantes campagnes et autres choses semblables qui font l'agrément des sens, ne fassent pas celui de l'esprit et du coeur, qui doivent
« uniquement se plaire en celui qui est la source et la plénitude de cette joie pure, spirituelle et divine qui compatit ici-bas avec
« l'esprit de pénitence .... »

Jamais on n'a vu plus de piété, plus de charité, plus de soumission, plus de résignation à la volonté de Dieu, plus de mépris de soi-même, qu'il y en avait dans ce vertueux prisonnier. Jamais on n'a plus aimé l'Eglise. Il a toujours été sans fiel et sans ressentiment à l'égard de ses ennemis. Il n'a jamais manqué un jour, en priant pour le roi, de prier aussi pour le P. de la Chaise et pour M. de Harlay, archevêque de Paris qui l'avaient desservi l'un et l'autre auprès de Sa Majesté; et le jour qu'on lui apprit la mort de ce prélat, à l'instant même il se mit à genoux et pria pour le repos de son âme pendant plus d'une demie heure.

Etant tombé malade en 1699, et se voyant âgé d'environ 88 années, il comprit qu'il fallait se disposer plus prochainement à la mort, dont la pensée avait toujours occupé son esprit. Il fit donc appeler le vicaire de la paroisse, auquel il fit une confession générale de toute sa vie, et avant que de recevoir le saint viatique, il fit sa profession de foi d'une manière si détaillée, si claire, si touchante que tous les assistants fondaient en larmes. Enfin, après avoir satisfait à tous les devoirs de la religion avec beaucoup d'édification, il rendit son âme à son créateur. Le respect et la vénération que ses vertus avaient inspirés aux habitants d'Alais, attirèrent un grand concours de monde à ses funérailles qui furent célébrées avec toute la pompe que les circonstances permettaient.

Quelques personnes ayant trouvé mauvais qu'on lui eût donné les sacrements sans l'avoir fait expliquer sur les affaires qui avaient occasionné sa disgrâce, le vicaire répondit : « On ne peut trouver un homme d'une plus pure et d'une plus saine doctrine ; je suis encore prêt à jurer qu'ayant entendu sa confession générale depuis l'âge de raison, je n'y ai rien trouvé qui me paraisse matière à péché mortel. » Le P. Le Blanc, qui était un de ses anciens confesseurs, rendit le même témoignage.

L'évêque d'Agde, parlant un jour au neveu du P. du Breuil, lui disait : « Vous devez vous réjouir plutôt que de vous affliger ; votre oncle est mort dans le lit d'honneur et puisque l'injustice des hommes l'avait réduit dans la captivité où il était, il fallait que ce fût Dieu qui l'en tirât : les hommes n'en étaient pas dignes. C'est un saint qui priera pour nous. »

M. de Baville, intendant du Languedoc, avait une estime particulière pour ce respectable prêtre et disait qu'il était un martyr de l'archevêque de Paris. Le témoignage de ce seigneur doit paraître d'autant moins suspect, que sa façon de penser sur les affaires du temps était à peu près la même que celle de M. de Harlay.

M. Duguet écrivant au P. du Breuil, au sort duquel il avait toujours pris un vif intérêt, lui parlait ainsi : « Il vous sera permis, mon Rév. Père, de prendre pour une exagération ce que je vais dire et je ne le dis pas aussi pour m'en faire honneur ; mais il me semble que je serais trop heureux si je pouvais changer de place avec vous et mériter votre captivité, en vous cédant la liberté dont je jouis. Toute autre consolation me paraît peu touchante et je rougis quand il m'arrive d'oser vous consoler d'un état qui fait ma douleur et que je sais que vous soutenez mieux que moi .... »

Adry = Bibliothèque des écrivains de l'Oratoire (Bibl. Nle fonds fr. 25681) T. I, p. 224 =

Jean Bte du Breuil, du Forez (en marge : Le Père Carrier qui est à Lyon, est le neveu du P. du Breuil. Il faudrait le consulter sans différer, car il est vieux. Il pourrait vous apprendre bien des particularités) Il entra dans la Congrégation à Aix, l'an 1629. Il enseigna la rhétorique à Marseille l'an 1639 et les deux années suivantes la philosophie dans le même collège. Il fut ordonné prêtre à Aix en 1640. Il prêcha à Marseille à la Collégiale des Accoules l'an 1673. J'ai lu dans quelque ouvrage du P. Quesnel qu'il était regardé

comme les Délices de la Congrégation. On le voulait pour général après la mort du P. Senault; mais la Cour lui fit donner l'exclusion. Il se distingua à Rouen dans l'exercice d'une cure. Le roi ayant défendu de laisser entrer en France aucun livre imprimé hors du royaume, il fut découvert faisant transporter à Paris l'apologie des catholiques de M. Arnauld et promené de prison en prison pendant une douzaine d'années. Quand on le conduisit au fort de Brescou, on le fit passer par Montpellier où M. de Basville le reçut chez lui avec toutes les marques d'estime et de considération. A Agde les consuls furent le visiter en chaperon, le chapitre fut le complimenter et chacun s'empressa de lui témoigner la vénération qu'il avait pour sa vertu. On tira même le canon. Vous ne serez pas fâché de trouver ici une de ses lettres qui vous apprendra bien des particularités (C'est la copie de la lettre au P. Gaume du 1 sept 1693. Elle est dans la notice faite par Bougerel)

(Lettre du P. Bougerel au P. Batterel)

Le P. J Bte du Breuil était un homme très distingué par ses lumières et son éminente piété. Il était si estimé dans son corps qu'on le surnommait les Délices de la Congrégation. On était sur le point en 1672 de l'élire général lorsqu'il vint un ordre de la Cour que M. de Harlay, archevêque de Paris, avait obtenu, qui y mit obstacle. Il était curé de Ste Croix à Rouen et remplissait cette place avec distinction lorsqu'en 1682, on lui adressa quelques ballots de l'Apologie pour les Catholiques de M. Arnauld. La saisie qu'on en fit, intrigua beaucoup les Jésuites et ils ne manquèrent pas de vexer à ce sujet beaucoup de personnes qui y étaient impliquées et qui furent bannies, emprisonnées et exposées à toutes sortes de violences. On en donna avis à ce digne pasteur et on lui conseilla de se mettre à l'écart; mais il eut le courage de rester et d'attendre l'événement. Il ne tarda pas à éprouver la haine que l'archevêque de Paris et les Jésuites avaient conçue contre lui à cause de ses sentiments. Il fut arrêté. On le mit d'abord dans le vieux château et on l'enferma ensuite dans la prison de la ville. Delà, on l'enferma à la Bastille où il demeura longtemps. Ce fut dans ce temps là que, par une misérable politique, il fut exclu de la Congrégation. Depuis, on le fit changer de prison. Il fut successivement transféré à St Malo, Brest, à la citadelle d'Oléron, dans le fort de Brescou et enfin à la citadelle d'Alais dans les Cévennes. Lorsqu'il sortit de Brescou en 1690, M. Fouquet, évêque d'Agde, qui avait pour lui une estime singulière, lui envoya son carrosse au bord de la mer, le fit conduire chez lui et le força de donner sa bénédiction aux jeunes séminaristes qu'il avait fait assembler dans sa salle. Rien n'est plus admirable que le courage héroïque avec lequel ce grand serviteur de JC supporta les épreuves incroyables par lesquelles on le fit passer. Il fut partout un sujet d'édification jusqu'à ce que, étant tombé dangereusement malade, il reçut les sacrements en faisant sa profession de foi d'une manière si forte et si touchante que tout le monde fondait en larmes. Il mourut le 4 septembre 1699, âgé de 80 ans. Toute la ville, pleine de respect pour sa mémoire, se fit un devoir d'assister à son enterrement et on lui rendit des honneurs extraordinaires

Ces notes sont tirées du Supplément au Nécrologe de Port Royal, page 4.15 du Recueil des pièces.
et de l'Histoire ecclésiastique de Racine
et du Nécrologe

Il est parlé du P. du Breuil dans les lettres de M. Duguet, T. V, lettre 17
T. VII, lettres 20 et 26
T. VIII „ 11, 30, 39, 47, 54
T. IX „ 5, 8
T. X „ 1

Dans les Vies édifiantes T. I, p. 397.

Dans les Lettres d'Arnauld

Actes Mss. des assemblées

En 1658, Député, élu 3e consultant et visiteur du 3e département.

En 1661, député ~~ex~~ en sa qualité de visiteur. Élu 3e visiteur

- Travaillera à un Directoire pour les visites.
- Examinera les conventions avec les Pères Wallons.
- Dressera un formulaire (règlement) pour les collèges.
- Examinera l'abandon de la maison de Rumilly.

10e Assemblée, session XXI du Vendredi 30 sept. 1661

L'Assemblée, quand elle a statué ci-devant que les bénéficiers obligés à résidence ne pouvaient pas être élus pour les charges de la Congrégation, n'ayant pas eu dessein de comprendre ceux qui étaient disposés à se défaire de ~~leurs~~ bénéfices et en avaient donné assurance – et le Père J.B. du Breuil ayant, plusieurs jours devant le statut, déclaré qu'il était dans cette disposition au regard du sien, a jugé que partant il était éligible pour les charges qui sont à pourvoir; et, en cas d'élection de sa personne, lui laisse le temps de 4 mois pour l'exécution de sa parole. A faute de quoi les assistants, par le pouvoir que l'assemblée leur donne dès maintenant, nommeront en la charge en laquelle il aurait été élu, et celui qui sera par eux nommé en sa place, ne sera pas censé officier par commission, mais comme s'il avait été élu par l'assemblée et aura tous les droits qui appartiennent à la charge

142

R. P. BOUGEREL
Bibliog-Orat. T 1,p 423
Ms. de Montpellier
N°. de la notice : 142.

Jean Baptiste du Breuil

Ce fut dans le diocèse de Lyon auprès de S^t Rambert en forez que le père du Breuil, un des plus grands hommes et des plus saints qui aient été dans la congrégation, vint au monde. Il entra vers l'an ~~168~~ 1630 dans l'Oratoire. L'an 1637 il composa 99 pièces de poésie latine et grecque en l'honneur du S. André du Clerg qu'on trouve à ~~latin~~ a la tête des sylves de celui-ci. Il enseigna la Rhétorique à Marseille, l'an 1639; il fut ordonné prêtre cette année et les 2 suivantes il enseigna encore la ph^ie dans le même collège. Il passa ensuite par divers emplois qu'il remplit très dignement. Il se fit tellement aimer et estimer qu'il était regardé comme les délices de la congrégation. Après la mort du P^ère Senault, il aurait été élu général de l'Oratoire, si M^r de Harlay, archevêque de Paris, ne s'y fût absolument opposé; comme il avait l'oreille du roy, il ne s'en servait que pour persécuter les gens de bien; le P^ère du Breuil

fut ensuite fait curé de St Croise à Rouen où il était en grande bénédiction. Lorsque le grand Arnaulla composa l'apologie pour les catholiques, on ne pouvait la faire entrer dans le royaume à cause des ordres que l'archevêque de Paris avait fait donner. On eut recours à des voies secrètes. Le père du Breuil la fit entrer sur des mulets couverts des armes de l'intendant de Rouen; il crut rendre un gd service à l'église en faisant entrer un livre très avantageux à la religion et à l'état; ce qui n'empêcha pas que le père du Breuil ne fut arrêté et mis à Rouen dans le vieux Château, ensuite enfermé dans la prison; de là conduit à la Bastille au mois de novembre 1682, relégué ensuite à St Malo 2; à Brest, 3; à la Citadelle d'Oleron 4; à la Ciotat, 5; dans le fort de Buescon, 6; à Alais dans les Cévènes. Un si indigne traitement ne le rendit que plus respectable, il reçut partout des marques d'estime. Outre M l'archevêque de Paris, les Jésuites et le Père de La Chaize furent ses persécuteurs. feu Mr le Chancelier, dit Arnauld, (T. VI de ses lettres. Lettre 527) avait dit qu'en prenant les choses dans la plus grande rigueur, on ne pouvait le condamner

qu'à 20 livres d'amende. Voilà 6 fois, ajoute-t-il, qu'on lui fait changer de prison et à l'âge de plus de 80 ans. On l'a relégué dans une isle, où l'air est si méchant qu'on en change la garnison tous les 3 mois. Il n'a jamais manqué, dit l'auteur de la relation de sa mort, de prier pour Mgr l'archevêque de Paris, de prier pour le Père La Chaize et pour tous ses ennemis; c'était un des articles de ses prières du matin, dont j'ai été témoin pendant 7 ou 8 mois il m'assura qu'il n'y avait jamais manqué depuis sa détention. Le jour que je lui appris la mort de Mr de Paris, à l'instant il se mit à genoux, et pria pour le repos de son âme pendant plus d'une demie heure, et m'obligea d'en faire autant; il dit la messe pour lui pendant 3 jours. On avait parlé de faire revenir Mr Arnauld à Paris, il y mit d'abord cette seule condition que le Père du Breuil serait aussi rappelé; ce qui fit dire à Mr le grand que, s'il avait fait autrement, il n'aurait pas été honnête homme.

L'auteur de la relation de sa mort dit qu'il reçut de lui le 24 août une lettre où il le priait de l'aller trouver sans perdre de temps, parce qu'il désespérait de pouvoir

jamais recouvrer ses forces à cause d'une diarrhée
qui l'avait extrêmement affaiblé. J'arrivai
à Alais le 27, mais je ne pus le voir que le 28
à l'ouverture de la porte du château. il eut
une grande joye de me voir, j'apréhendais,
me dit-il, en m'embrassant avec la tendresse
d'un vray frère, qu'il ne vous fût arrivé
qq accident, et que vous et moi n'eussions pas
la consolation de nous voir avant cette séparation
à laquelle je me résous sans peine. A ses parolés
je fus saisi d'un sentiment de douleur si vif,
que j'en demeurai interdit. Je ne m'attendais
point de le trouver si mal, en le voyant fondre en
larmes je demeurai immobile et hors d'état
de lui répondre un seul mot. « Quoi, me dit-il d'un
ton ferme, est-ce pour vous faire de la peine que je
vous ai prié de venir me voir! Voulez-vous vous
opposer à celuy qui nous a donné l'être, et qui en
est le maître? Je le remercie de tout mon cœur de
tant de grâces que j'ai reçues de sa divine bonté
et de la consolation que je reçois de vous voir.
Remercions le de tous les biens, de tous ceux qu'il
vous a faits; récitons pour cela un psaume. »
La prière finie: « La première chose que je vous demande
me dit-il,

mon cher neveu, et que je vous prie de m'accorder, c'est de n'être pas triste comme je vous vois. Je vous croyais plus raisonnable; nous devons nous conformer à la volonté de Dieu et rien ne nous doit affliger que le péché; prenez bien garde de vous en rendre coupable par cette douleur excessive. Il n'est pas défendu d'accorder qqchose à la nature; mais il ne faut pas non plus que le découragement ou notre indiscrétion nous abatte». L'air aisé, dont il me parlait, m'encourageait et m'étonnait en même temps. «Est il possible, me disais je en moi-même, que ce soit mon oncle qui me parle, lui qui, avant mon arrivée, a eu une syncope, où on le croyait mort, et qui pouvait à peine articuler un mot, il n'y a qu'un moment. D'où lui vient cette force et cette vigueur? Comme il me vit un peu remis, il m'entretint plus d'une heure sur ma vie passée et sur la Stetés de l'état que j'embrassais, et sur qq affaires temporelles. «Et je veux, continua-t-il, vous rendre compte de tout ce que j'ai fait depuis le commencement de mon mal. J'ai bien cru que je ne devais pas m'attendre à vivre si longtemps; j'ai commencé par me munir des secours de l'église; j'ai fait appeler Mr le Curé qui, à cause de son indisposition, n'a pu me temporiser

mais il m'a envoyé son secondaire (Vicaire) qui est, comme vous savez, un fort honnête homme et fort très savant, j'ai cru devoir me mettre entre ses mains comme entre celles de mon Pasteur, quoique le Père Roger soit mon confesseur, et que je n'en ai point d'autre depuis que je suis ici. Hier on me fit la grâce de m'apporter le St-Viatique et tout le chapitre généralement y était en surplis, jusque au père Girardot, Jésuite. Dieu me donna, par sa miséricorde, plus de force ce jour là que je je n'en avais eu depuis 8 jours, je parlais assez longtemps et après m'être fait descendre de mon lit pour être en une posture autant convenable que mon mal me le permettait pour recevoir mon souverain Seigneur et Juge, et comme ma grande faiblesse m'empêchait de demeurer autant à genoux que je l'aurais dû, et que je le souhaitais, on mit une petite table devant moi pour m'appuyer. En cette état je parlai avec assez de force et j'aurais même continué, si l'on ne me l'avait défendu, mais je crois en avoir dit assez pour satisfaire à ce que je devais; je suis en repos de ce côté-là, et j'espère en la miséricorde de Dieu par les mérites de N.S.J.C. J'attends de sa Ste volonté par une humble confiance qu'il m'accordera la rémission de mes péchés à la vue desquels je tremble et dont

je lui demande très humblement pardon, ayant un regret très sensible de l'avoir offensé. »

A quoy il est bon d'ajouter ce que j'ay appris d'ailleurs. Il parla pendant plus de 3/4 d'heure, d'une manière si forte qu'il enleva toute la compagnie, et qu'il n'y avait pas jusqu'au Jésuite, qui y assistait en surplis, qui ne versât des larmes; mais son cœur ne fut pas amolli. Le malade fit sa profession de foi authentiquement, prononçant anathème contre tous ceux qui s'éloignaient des véritables sentiments de l'Église catholique apostolique et romaine et contre lui-même, s'il en avait jamais eu la moindre pensée, et s'il ne mourait pas dans son sein, comme il y avait toujours vécu. Il reçut ensuite avec une humilité profonde et avec une modestie angélique le St Sacrement. C'est le témoignage que plus de 60 personnes dignes de foi et la plupart d'un rang distingué m'ont rendu de ce grand serviteur de Dieu, ainsi qu'ils l'appellent, et qu'ils ont raison de l'appeler.

Mon oncle continua ainsi à faire plusieurs actes avec cette piété tendre que Dieu lui avait donnée, en soupirant, les yeux baignés de larmes et levés au ciel. Lorsque, tout d'un coup, il se tut. Il revint pourtant assez facilement. Je luy dis : « Mon Oncle, je

~~m'aperçois que~~ bien loin que ma présence vous soit utile, je m'aperçois qu'elle vous nuit, et que vous vous épuisez de tant parler. Il y a longtemps que vous n'avez rien pris; voilà un bouillon; il faut le prendre et ensuite vous reposer. « Il y a fort peu de temps que j'en ai pris, me répondit-il », quoiqu'il y eût plus de 6 heures. J'eus beau lui représenter l'inquiétude que cela me donnait; je ne gagnai rien; il m'embrassa et me dit: « J'ai plus de courage que vous ne pensez, et je m'en sens assez pour dire mon office; si vous voulez le réciter avec moi, vous me ferez plaisir; je le répéterai après vous, car mon bréviaire ~~des~~ est trop pesant pour le tenir à la main. » Je tâchais de le persuader qu'il en était dispensé dans l'état où il était, et il ne voulut jamais s'y rendre, ~~et~~ au il fallut continuer jusqu'à la veille de sa mort qu'il parla toujours fort aisément. Il reçut l'extrême-Onction avec de grands sentiments de ~~piété~~ respect et de vénération. Il se fit lire l'épître de St Jacques, où son institution est rapportée. Quelques heures après, il se trouva fort soulagé, et la parole libre et bien dégagée; j'en conçus de bonnes espérances. Pour lui, il ne me parlait plus d'aucune affaire temporelle. Il était

continuellement occupé de Dieu, le priant incessamment; ce qu'il fit jusqu'au dernier jour; car, lorsqu'on lui eut absolument ordonné de ne plus réciter ~~de ne plus réciter~~ son office, il disait son chapelet qu'on lui trouva à la main après sa mort. Il conserva toujours une présence d'esprit et une force de raisonnement admirable. La faiblesse de son corps ne l'avait pas diminuée. Le Père prieur des Jacobins, avec un autre du même ordre, que j'avais prié de ne me point abandonner, ne pouvaient assez admirer sa vertu et sa sté. Qu'on est heureuse de mourir de la sorte, et de quitter les chaînes et les supplices qu'on souffre pour la Vérité ! Alors ce bon Père lui proposa de prendre l'habit du tiers ordre de St Dominique, seulement 5 ou 6 heures avant sa mort. Il se souvint qu'il lui en avait parlé, lorsqu'il se portait bien. « Vous me faites une faveur singulière, répondit le malade; mais je suis indigne d'entrer dans un si st ordre. Je reçois cette grâce avec toute l'humilité possible; j'espère que j'aurai une part toute particulière aux prières de tant de pieuses religieuses. Je vous remercie de ce dernier bienfait, de la ~~bonté~~ charité que vous avez toujours eue pour moi, et des bons exemples que j'ai eus dans votre communauté. » Quelques heures

après, en prononçant le saint nom de Jésus, il rendit l'esprit, comme un enfant qui s'endort, sans peine, sans grimaces, sans effort, et après sa mort ne changea point du tout. Il mourut le 6 7bre 1896, après plus de 15 ans de persécutions et 8 ans moins 2 mois de pélérinage et de pénitence. Jamais on ne vit plus de piété, plus d'humilité, plus de charité, plus de soumission, plus de résignation à la Volonté de Dieu, plus de mépris de soi même, qu'il y en avait dans ce gd homme ; jamais on n'a plus aimé l'Eglise ; jamais su sujet n'a été plus fidèle à son prince et plus zélé pour ses intérêts et pour sa gloire que luy. St Etienne n'a pas plus aimé et prié pour ses ennemis qu'il l'a fait. Je l'ay déjà dit. Il avait un tel amour pour la pureté qu'il n'a jamais pu souffrir pendant sa maladie qu'aucune femme touchât son corps, quelque nécessité qu'il y eût. Il n'était occupé que de l'éternité, et il oubliait tout le reste. Jamais il ne s'est plaint, jamais il n'a rien refusé, ni demandé de ce qu'on lui présentait. On ne remarqua jamais en lui le moindre mouvement d'impatience. Il me demandait souvent quelle

heure et quelle jour il était, et le quantième du mois, et une heure avant sa mort, me l'ayant demandé, il se tourna en soupirant de l'autre côté, et il expira. Comme je l'ai dit, Il était aimé et honoré dans le pays, comme il l'a été partout. Il n'y a point d'honnêtes gens à Alais qui n'eussent de l'attachement et de la vénération pour luy Je ne lui trouvai que 13 à 14 écus, il m'avait recommandé de ne rien faire que conformément à ses facultés. Il fut enterré découvert, habillé en prêtre, revêtu des habits sacerdotaux que je fis faire exprès. Tout le clergé de l'église cathédrale au nombre d'environ ... ecclésiastiques et les membres des communautés religieuses, qui sont dans la ville, vinrent lever le corps dans la chapelle du château, et le transportèrent dans l'église cathédrale. Je fis dire le jour de son décès toutes les messes que l'on trouva dans la ville. J'en ay fait dire dans ~~laquelle~~ la suite 300. Les Jacobins ont chanté pendant 40 jours une grand messe tous les jours à son intention. Il fut inhumé dans la cave de Mr le Marquis de Ganjet La Fare, le meilleur ami qu'il eût dans le pays et à côté de feu

Mr le Gouverneur, auquel il avait été très uni. La meilleure partie de la ville était à son enterrement, non par curiosité, mais pour témoigner par leurs larmes leurs regrets

Quelques Jésuites étrangers se trouvèrent à Alais; deux desquels vinrent au château 2 à trois heures après qu'il eût été exposé; ils l'examinèrent fort attentivement sans jeter de l'eau bénite, ni faire la moindre prière; ils visitèrent la chambre et un petit cabinet, virent les livres qui y étaient, en ouvrirent quelques-uns, ils furent ensuite interroger les femmes qui l'avaient servi pendant sa maladie, et leur firent plusieurs questions. Lassée de tant de questions, la femme de l'officier leur dit: « Il serait à souhaiter que tout le monde, vous comme les autres, vécussent un peu aussi saintement qu'il a fait; il ne se commettrait pas tant de crimes et on ne verrait pas tant de gens de bien opprimés; vous avez bonne part aux maux que celui-ci a soufferts si injustement. Après luy avoir ôté sa liberté, voudriez-vous lui ôter sa réputation, que ses vertus lui attirent et enlever ce qui appartient à Mr son neveu. Quel intérêt avez-vous de savoir s'il avait de l'argent; ce n'est ni à vous, ni à nous de l'examiner. Je pourrais cependant vous assurer, par la connaissance que j'ay de l'usage qu'il en faisait,

qu'il était trop libéral envers les pauvres pour
en avoir laissé. Mais vous ne cherchez pas à vous
édifier par le récit de ses bonnes actions; allez, mes
pères, je suis scandalisée de vous voir parler de la
sorte. Mr son neveu est dans cette chambre. » Ils
se retirèrent, et s'adressèrent à luy, sans autre
~~préambule~~ prélude. « C'était votre oncle, que nous
venons de voir dans cette chambre. Il était de l'Oratoire? »
– « Il avait cet honneur, leur répondit-il. » « D'où vient
qu'il n'a pas le collet? » – « Vous en savez la raison, mes
pères, leur ~~répondit-il~~ dis-je, et vous savez aussi
qui y a contribué. » – « Cet homme, reprirent-ils, avait
la physionomie d'un homme d'esprit. » Étonné
de les entendre parler de la sorte: « Oui, il avait la
physionomie d'avoir de l'esprit, et il en avait
aussi ~~et~~ du bon, et par conséquent, n'avait pas celuy des Jésuites.
La femme de l'officier m'avertit de tout ce qu'ils luy
avaient dit; ce qui ne fit qu'augmenter ma douleur.
Alors le prieur des Jacobins, à qui j'avais toute
confiance, arriva. « A quoi pensez-vous, me dit-il?
prétendez vous faire revivre votre oncle
par vos pleurs? Pendant que vous vous
consummez, et que vous vous affligez
inutilement, on pille tout; et personne n'y

a l'œil. Soldats, bourgeois et autres s'accommodent de ce qu'ils trouvent sous leurs mains. »
Cela arriva, en effet, d'une bonne partie. Je me pressay de luy décharger mon cœur ; je lui fis entendre que j'étais moins en peine de ce que je prouvais perdre, qu'affligé de l'insolence et de la dureté des 2 jésuites. « Je les ay vus, me répondit il, qui allaient chez M. le Gouverneur. » Dans ce temps là, je vis entrer le père Girardot. Je le connaissais fort particulièrement, et le croyais Jésuite que par l'habit. Il me fit un compliment fort honnête, fort obligeant. Je lui répondis, comme je devais ; mais, en même temps, je me plaignis des 2 Jésuites ; il les excusa assez faiblement ; aussitôt, il me proposa de vendre les livres de mon oncle, disant que, si je voulais y entendre, il écrirait au Recteur de Nismes, qui les achèterait. Je lui répondis que je n'étais pas en état de penser à cela, mais que je croyais que, lorsque j'en serais débarrassé, si je m'étais assez mal avisé pour y consentir, il serait le premier à me blâmer. Cependant, les 2 jésuites étaient chez M. le Gouverneur, auquel ils firent des demandes, dont il se

moqua, et qu'il n'a jamais voulu dire.
J'ai su qu'ils lui avaient représenté que, la doctrine du Sr du Breuil étant suspecte, il était à propos et même qu'il rendrait un grand service à l'Eglise et à l'Etat, de faire arrêter tous ses papiers et tous ses livres, qu'il serait aisé de vérifier ses hérésies et de justifier la conduite de Sa Majesté. Toutes ces calomnies ne firent aucune impression sur l'esprit du gouverneur. Je luy en fis mes lettres; il me reçut fort gracieusement, et m'assura que je n'avais rien à craindre de lui, ensuite il ne m'avoua rien. Tout cela me fit prendre la résolution de mettre tout à couvert, et je partis dès le lendemain pour aller trouver Mr de Basville. Je trouvai sur mes pas les 2 Jésuites, qui me demandèrent effrontément où j'allais: „à mes affaires, leur répondis-je brusquement." - „Nous ne croyons pas vous offenser en vous le demandant!" „Et moi, je ne me crois pas obligé de vous le dire."

J'allay à Montpellier trouver Mr de Basville

je le remerciai de tous les services qu'il avait rendus à mon oncle; je fus parfaitement bien reçu; il me marqua avoir un regret pénible de sa mort; que c'était une perte considérable pour lui; qu'il l'avait toujours considéré comme un homme d'une grande importance, et que nous pouvions nous assurer pour notre consolation d'avoir un saint dans notre famille «C'est, dit-il, en se tournant du côté du père Tressinand, prêtre de l'oratoire, un martyr de feu M l'archevêque de Paris.» Je lui dis les discours des Jésuites; Il branla la tête: «Il serait à souhaiter, dit-il, qu'ils imitassent ce gd homme, et qu'ils fussent aussy gens de bien. Soyez en repos; ne craignez rien». Je fus ensuite voir Madame de Basville, qui fut extrêmement touchée de la nouvelle que lui appris. De montpellier, j'allai voir Mr l'évêque d'Agde. Ce prélat avait beaucoup de bonté pour mon Oncle et pour moi. Je lui racontai une partie de ce qui s'était passé; il en fut surpris: «Vous devez vous réjouir plutôt que de vous affliger. Mr votre Oncle est mort dans le lit d'honneur, et puisque

l'injustice des hommes l'avait réduit dans la captivité, où il était, il fallait que ce fût Dieu qui l'en tirât ; les hommes n'en étaient pas dignes. C'est un saint, qui priera pour nous." A son retour à Alais, on lui dit que les 2 Jésuites avaient dit : "Voila un homme bien fier. Nous savons bien qu'il va à Montpellier pour avoir de M. l'intendant la confiscation des biens de son Oncle." Si nous nous y rencontrions ensemble, nous le ferions loger dans un cul-de-basse-fosse, jusqu'à ce qu'il eût rendu tous les papiers et livres de son oncle, qu'il a enlevés. Son oncle était un hérétique, dont les écrits aussi bien que les livres ne méritent que le feu. Le Père Girardot me dit, quelque temps après, que c'étaient des jeunes gens ardents, et qu'ils seraient reprimandés. Je fus alors instruit des excès du Jésuite Girardot ; car, dans une conférence qu'il avait eue quelques jours après avec le secondaire, il lui dit que, s'il ~~le~~ n'avait pas trouvé Mr du Breuil si faible, la veille de sa mort, il luy aurait demandé s'il ne renonçait pas au jansénisme.

« Pouvez-vous parler, mon Père, comme vous faites ? luy dit-il ; Vous étiez présent, quand ce saint homme fit sa profession de foy. Peut-on trouver un homme d'une plus pure et d'une plus sainte doctrine ? Peut-on rien ajouter à ce qu'il prononça* ? A-t-on jamais vu une personne aussi soumise aux ordres de l'Eglise, qu'il l'était ? D'ailleurs, je suis prêt à jurer qu'ayant eu la consolation d'entendre sa confession générale depuis l'âge de raison, je n'y ai rien trouvé qui me paraisse matière de péché mortel. Je dirai bien plus, s'il était possible qu'un ange prît un corps humain, il ne vivrait pas plus saintement qu'a fait cet élu de Dieu ; car je le considère et l'honore comme tel. » Le gardien des capucins dit aussi quelques indignités contre luy* à l'évêque d'alais ; mais il fut relevé vertement par le prieur des Jacobins.

Extrait d'une lettre du Père du Breuil

Mais, Me, ne jugez-vous pas que ma sortie du milieu des mers est aussi une petite merveille, après y avoir résidé dix ans? Aidez-moy à en louer Dieu, et demandez luy la grâce que je fasse un meilleur usage de mon état que je n'ay fait en mer. Me voici transplanté dans un lieu plus commode, où je dois me mettre en garde pour empêcher que le bon accueil, que j'y reçois, le bon logement que j'y trouve, et le bel aspect des riantes campagnes et autres choses semblables, qui font l'agrément des sens, ne fassent pas celuy de l'esprit et du cœur, qui doivent uniquement se plaire en celuy qui est la source et la plénitude de cette ~~joye~~ joie pure, spirituelle et divine, qui compatit ici bas avec la pénitence. « Adeo Doleat, dit St Augustin, et de dolore gaudeat »; mais qui, dans l'éternité, fera la félicité des bienheureux.

Autre Lettre du même
au père Gaume, Supérieur de l'Oratoire
de la maison de Paris

du fort d'Alais, 1 Sept 1693,

Mon Révérend Père,

Gratia et pax a Deo patre nostro et Domino J.C.

L'extrême affaiblissement, où je me trouve ensuite d'une 3e maladie dans ce fort depuis 14 mois, semble m'avertir assez et me donner sujet de croire que velox est depositio tabernaculi mei. C'est ce qui m'oblige à rompre le silence où je me suis tenu à l'égard de ceux qui ont conduit la congrégation depuis 11 ans qu'il y a que je suis arrêté. J'ai cru que, devant être mortifié sensiblement par les deux disgrâces de ma détention et de mon exclusion, qui m'arrivèrent en même temps, elles m'interdisaient aussi un commerce où j'aurais trouvé des consolations et des douceurs qui n'étaient pas convenables à mon état présent. Je considérai ma détention comme un juste châtiment de mon imprudence, de ma curiosité, et des autres fautes dont on m'a jugé répréhensible ; je la regardai

aussi comme un effet de la divine miséricorde, qui voulant me retirer des trop grands empêchements extérieurs et de la dissipation à laquelle mon peu de ferveur et de régularité, jointe à la diversité de mes fonctions et de mes emplois, servaient ou d'occasion ou de prétexte. La bonté de Dieu a voulu me faire entrer en moy-même, m'assujetir à la retraite, m'engager à devenir plus pénitent pour expier tant de fautes passées, et enfin m'apprendre à me réveiller. Ce que mon peu de zèle a trouvé néamnoins fort difficile parmy les déréglements continuels d'une soldatesque emportée et au milieu des garnisons, où j'ai toujours vécu en 7 prisons différentes depuis 11 ans, ayant incessamment devant mes yeux, à mes oreilles, à droite et à gauche des tumulte et des objets scandaleux et choquants et d'ailleurs inévitables.

Pour ce qui regarde mon exclusion, je l'ai aussi considérée avec respect, comme un effet de l'autorité que la congrégation avait alors sur moi ; Il n'était pas juste que ma disgrâce lui fut en aucune manière préjudiciable, tombant sur une personne qui eut continué

d'être un de ses membres et de ses sujets.
Et d'ailleurs, j'ay cru que Dieu l'avait permise pour punir mes prévarications précédentes et tant d'infidélités à ma vocation, n'ayant pas toujours réglé ma conduite selon la sainteté de son esprit et la droiture de ses réglements, étant si éloigné de la perfection, où un autre, plus exact et plus fidèle que moi aurait dû être arrivé, après avoir été élevé et souffert dans cette congrégation avec tant de bonté, de charité et de patience durant 54 ans que j'y avais été avant ma détention.
Toutes ces considérations m'ont fermé la bouche, et m'ont empêché de vous faire aucune demande, me croyant obligé d'attendre humblement et sans inquiétude et en silence les ordres de Dieu, et prenant pour moi ce que dit le prophète « expecta Dominum, et viriliter age, confortetur cor tuum, et sustine Dominum. »
Je n'ay pas encore osé former aucun désir ; mais, dans la faiblesse où je me trouve maintenant, j'ai cru que je devais rendre ce témoignage des sincères sentiments de

mon cœur, toujours plein de fidélité et de reconnaissance, de respect et d'amour pour la congrégation ; la suppliant très-humblement que, si je demeure exclus de son corps, je ne sois pas exclu de ses prières ; ne méritant pas d'être considéré comme un de ses enfants, elle daigne au moins me considérer comme un de ses étrangers, qu'elle associe, et sur qui elle étend les effets de sa charité, en la présence de Dieu et sur ses autels.

Tout misérable que je suis, je ne laisserai pas de faire des vœux en faveur de cette sainte Congrégation, pour demander à Dieu une abondante effusion sur elle ~~du~~ de ce même esprit qui l'a formée, et qui ~~la~~ l'a conduite, et de luy ~~de de luy~~ souhaiter toutes les Bénédictions nécessaires pour la rendre de plus en plus utile à l'Eglise et pour la sanctification de tous ceux qui la gouvernent et la composent, et qui lui seront associés par des liaisons particulières

Je présente mes très-humbles respects à tous ceux du conseil de la congrégation

et à ceux de votre connaissance, ~~de~~ de qui j'ai l'honneur d'être connu, désirant d'avoir part aux prières de tous; faites moy l'honneur de me croire en J. C. N S

Mon Révérend Père

Votre très humble
et très obéissant serviteur
J. B du Breuil prêtre

Du fort d'Alais le
premier 7bre Septembre 1693.

Ouvrages

I ad Sylvarum auctorem epigramma.
II. in Sylvarum auctorem anagramma
Andreas Clerckius, sacra sylva Vernet
III Ejusdem epigramma græcum
IV Aliud ejusdem Andreas Clerckius sacer Dianæ lucus.
En lucus ara ~~cæsaris~~ cæsaris, lucus est ara cædrina.
V in librum epigramma singula argumenta
et titulos complectens
VI Aliud ejusdem in singulare poëma de Salvis
Batavis per cæsarem. Anagramma, Andreas Clerckius
alni quercus, cedrus

Toutes ces pièces sont en vers latins, imprimées en 1633 avec les Sylves du père André de Clerq, prêtre de l'oratoire, à Vendôme 1637.

1695 Lettre de Mr de la Guere à Madame de Capel sur la mort d'une de ses filles.

Il y a 4 ou 5 heures, Madame, que nous avons appris la mort de Mlle votre fille. Je n'oserais vous dire de ne la pas pleurer, car je l'ai extrêmement pleurée

mot. même.

J'en ai été plus touché que je ne saurais vous dire. Laissons nous donc aller à nos premiers mouvements; laissons couler nos larmes; mais que ce soient des larmes de joie. Nous avons sujet de croire qu'elle augmente à cette heure le nombre de ces âmes bien heureuses qui louent Dieu éternellement. Unissons nous donc à elle pour louer Dieu et pour le remercier de tant de grâces, dont il l'a comblée, et de tant de moyens admirables, dont sa miséricorde s'est servie pour la conduire à la perfection à travers les périls, dont cette vie est environnée. Réjouissons nous avec elle du bonheur dont elle jouit; elle est en sûreté; elle possède ce qu'elle aimera éternellement, parce qu'elle a commencé de l'aimer dès cette vie; elle voit ce qu'elle a cru, et ne cessera jamais de le voir, parce qu'elle n'a jamais cessé de le croire, avant qu'elle le vît; elle est à la source de la Vérité et de la lumière, et elle nous a laissés dans les ténèbres de la foi; mais elle nous a laissé l'exemple de sa vie, qui est une grande lumière pour nous, si nous en savons profiter. Mr Arnaud nous écrit que ses derniers moments ont été dignes de la sainteté de sa vie, qu'elle a toujours conservé, jusqu'aux derniers soupirs, cette patience, cette résignation, cette joie dans les souffrances, cet ardent désir de mourir, et toutes les autres vertus qu'elle a si excellemment pratiquées pendant le cours de sa longue maladie. M. Rippert m'a dit qu'il n'y a que 99 jours qu'elle fit une confession générale; et qu'étant arrivée au 6e commandement

elle se prosterna à terre pour remercier Dieu de lui avoir fait la grâce de n'avoir jamais donné son consentement à la plus petite pensée contre la Ste pureté. Je me souviens de lui avoir entendu dire une chose, qui doit nous faire juger de la charité, dont elle brûlait pour le salut de son prochain. Elle m'assura qu'elle demandait à Dieu avec toute l'ardeur dont elle était capable, qu'il lui plût de convertir son parrain et qu'elle s'offrait pour mériter cette conversion de souffrir pendant une heure tous les jours ce que les damnés souffrent en Enfer. Pouvons-nous douter après cela, Madame, qu'une charité ~~qu'une charité~~ si enflammée ne soit couronnée dans le ciel présentement ? Réjouissons-nous donc encore un coup du bonheur dont elle jouit. Séparons-nous de la terre, comme elle s'en est séparée. Suivons le chemin qu'elle nous a tracé. Conduisons-la jusqu'à cet heureux moment, où la mort lui a donné entrée dans l'immortalité. Mettons-nous en esprit à sa place. Contemplons avec elle ce gd spectacle de l'éternité qui s'est tout d'un coup présenté à ses yeux. Représentons-nous quelle a été l'étonnante surprise, dont cette âme a été saisie au seul aspect de la vaste étendue de ce palais, dont les grandeurs, les richesses, la beauté sont proportionnées à la grandeur et à la dignité de Celui qui l'a fait; quelle a été sa joie de connaître dans un moment tout ce qu'il y a de plus profond dans le redoutable mystère de la Ste Trinité. De voir l'éclat, la Majesté, la Gloire ineffable

de la Ste Humanité de Jésus-Christ, la beauté incompréhensible de sa Ste Mère, le nombre innombrable de Sts Anges qui surpasse toute imagination, la variété admirable de leurs espèces, les différents degrés de leurs espèces mérites, l'harmonie dont ils réjouissent le ciel, leur charité, leur conversation, les différentes couronnes de tant de Sts Martyrs, des St Apôtres, des St Confesseurs, ces admirables choeurs des Vierges qui suivent l'agneau partout, et parmi lesquels on luy a donné un rang qui ne lui sera jamais ôté. Voilà, Madame, ce qui doit faire le sujet continuel de votre ravissement à l'avenir, ce qui doit enflammer nos désirs. Voilà la seule chose dont nous devons nous entretenir. Voilà les grandes choses qui doivent occuper éternellement nos coeurs; Et, si nous descendons quelquefois sur la terre, ce n'est que pour avoir un extrême mépris pour tout ce qu'elle contient.

Nous ferons demain ici un service solennel pour elle M... chantera la Gd Messe, et si Dieu le permet, j'aurai le bonheur d'y communier pour elle. Je n'écris point à chacune des soeurs, comme je le devrais. Mais il est si tard que je suis obligé de vous supplier que cette lettre soit pour toute la communauté, aux prières de laquelle je me recommande toujours. Je suis, Madame, de tout mon coeur absolument à vous en J.C. N.S. Dieu vous fasse toutes des saintes. Le St nom de Jésus soit béni!

A Notre Dame des Anges, le dimanche de l'Octave de l'Ascension le 15 May 1695.